



portrait environnement

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHE-SUR-YON (85)

2022

- Un document cartographique pour une vision globale des enjeux environnementaux du territoire



sommaire

04

Géographie administrative du territoire

- 04 Localisation de la communauté de communes en Pays de la Loire
- 06 Les communes

08

Géographie physique du territoire

- 08 Le relief et les zones de pente
- 10 La géologie
- 12 Les unités paysagères ligériennes

14

Milieux naturels

- 14 Les cours d'eau classés liste 1 et 2
- 16 État écologique des masses d'eau
- 18 Les zones humides
- 20 Les étangs
- 22 Les mares ($> 500 \text{ m}^2$)
- 24 Les boisements
- 26 Les haies

28

Aménagement du territoire

- 28 L'occupation du sol
- 30 L'usage du sol
- 32 Agriculture - Registre Parcellaire graphique
- 34 La pollution lumineuse

36

Biodiversité

- 36 Les plantes à fleurs et fougères
- 42 Les amphibiens
- 46 Les reptiles
- 50 Les oiseaux
- 54 Les mammifères
- 58 Les invertébrés
- 64 Le schéma Régional de Cohérence Écologique

66

Zonage nature

- 66 Les Zones Naturelles d'intérêt Écologique
- 68 Les Espaces Naturels Sensibles
- 70 Les sites Natura 2000

71

Synthèse des enjeux



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85) C'EST :

❖ Géographie administrative :

- 13 communes
- 97 028 habitants. 194 hab./km²

❖ Les milieux naturels :

- 50 % des masses d'eau en état moyen à mauvais
- 3 015 ha de zones humides mais disparition de la majorité des tourbières
- 2 300 étangs (1% du territoire), principalement localisés à l'ouest
- Bonne connectivité des mares (3,3 mares au km² en moyenne)
- 4 400 ha de boisements - essentiellement des boisements de petites tailles
- Bonne connectivité des haies (95 ml de haies par hectare en moyenne)

❖ La biodiversité du territoire :

- 1 681 espèces de faune et de flore inventoriées sur le territoire
- Quatre communes avec un faible niveau de connaissance biologique : Le Tablier, Nesmy, Landeronde et Thorigny
- Une mauvaise connaissance des invertébrés du territoire

❖ Quatre enjeux principaux :

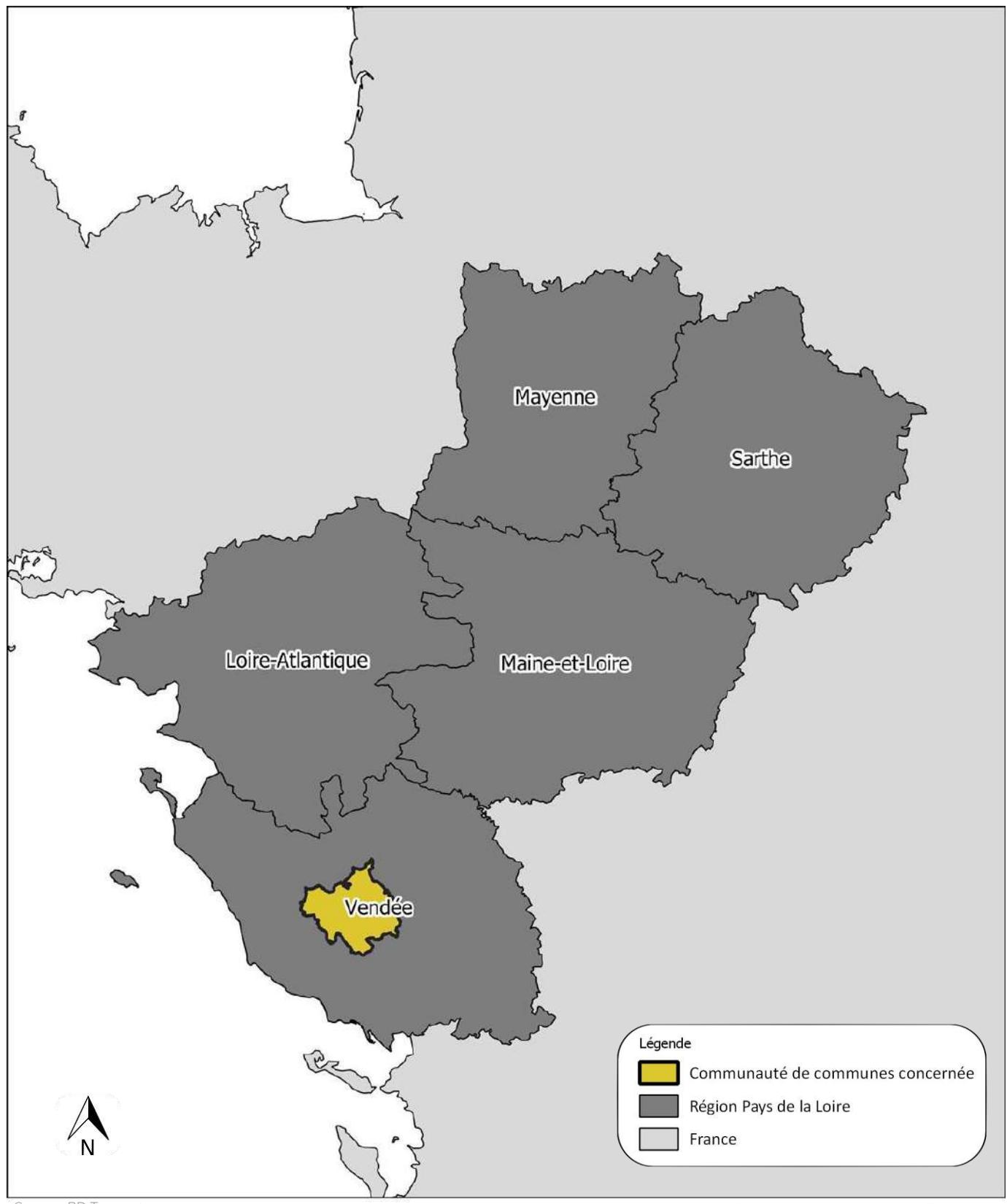
- Améliorer la connaissance sur les invertébrés
- Prise en compte de la nature en ville
- Préservation des zones humides
- Préservation du bocage et des zones boisées

Attention ! Les Portraits Environnement de Territoire s'inscrivent dans une démarche collective. En effet, chaque communauté de communes des Pays de la Loire possèdera son propre document. Chacun d'eux, malgré qu'ils soient unique, se présente de la même façon. Les sources de données sont les mêmes pour l'ensemble des documents, et cela, même s'il existe des données plus récentes pour certains territoires.



géographie administrative DU TERRITOIRE

Localisation
de la communauté de communes
en Pays de la Loire



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)

La communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon se situe dans la région des Pays de la Loire, au cœur de la Vendée.

Précédemment dénommée Communauté de communes du Pays yonnais, La Roche-sur-Yon Agglomération est née le 1er janvier 2010. Elle possède désormais 13 communes.

L'ESSENTIEL

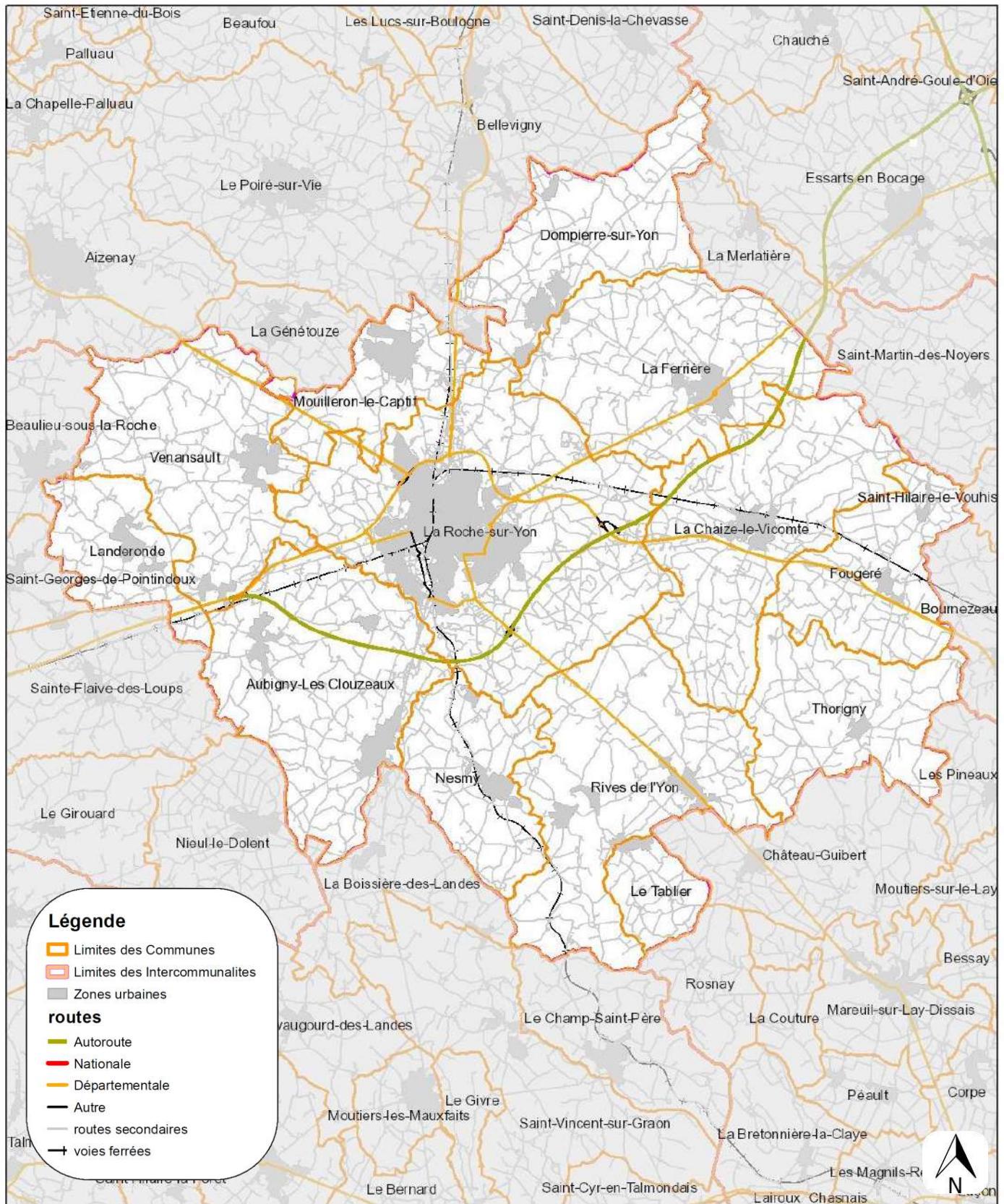
- Région des Pays de la Loire | Département de la Vendée |
- Regroupement de 13 communes
- Anciennement dénommée Communauté de communes du Pays yonnais.



géographie administrative

DU TERRITOIRE

Les communes



Source : BD Topo, 2021

0 4 000 m



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)

D'une superficie de 499,4 km², la communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon, regroupe 13 communes Aubigny-Les Clouzeaux (commune nouvelle (fusion Aubigny et Les Clouzeaux), Dompierre-sur-Yon, Rives de l'Yon (fusion Saint-Florent-des-Bois et Chaillé-sous-les-Ormeaux), Fougeré, La Chaize-le-Vicomte, La Ferrière, Landeronde, La Roche-sur-Yon, Le Tablier, Mouilleron-le-Captif, Nesmy, Thorigny et Venansault.

La ville-centre du territoire est La Roche-sur-Yon. Elle est la structure intercommunale la plus peuplée de Vendée avec 97 028 habitants (recensement de 2018).

L'ESSENTIEL



- 13 communes, 97 028 habitants,
- 194 hab./km²

Superficie, population et densité par communes

(Source : INSEE 2018)

Classement par ordre d'importance :

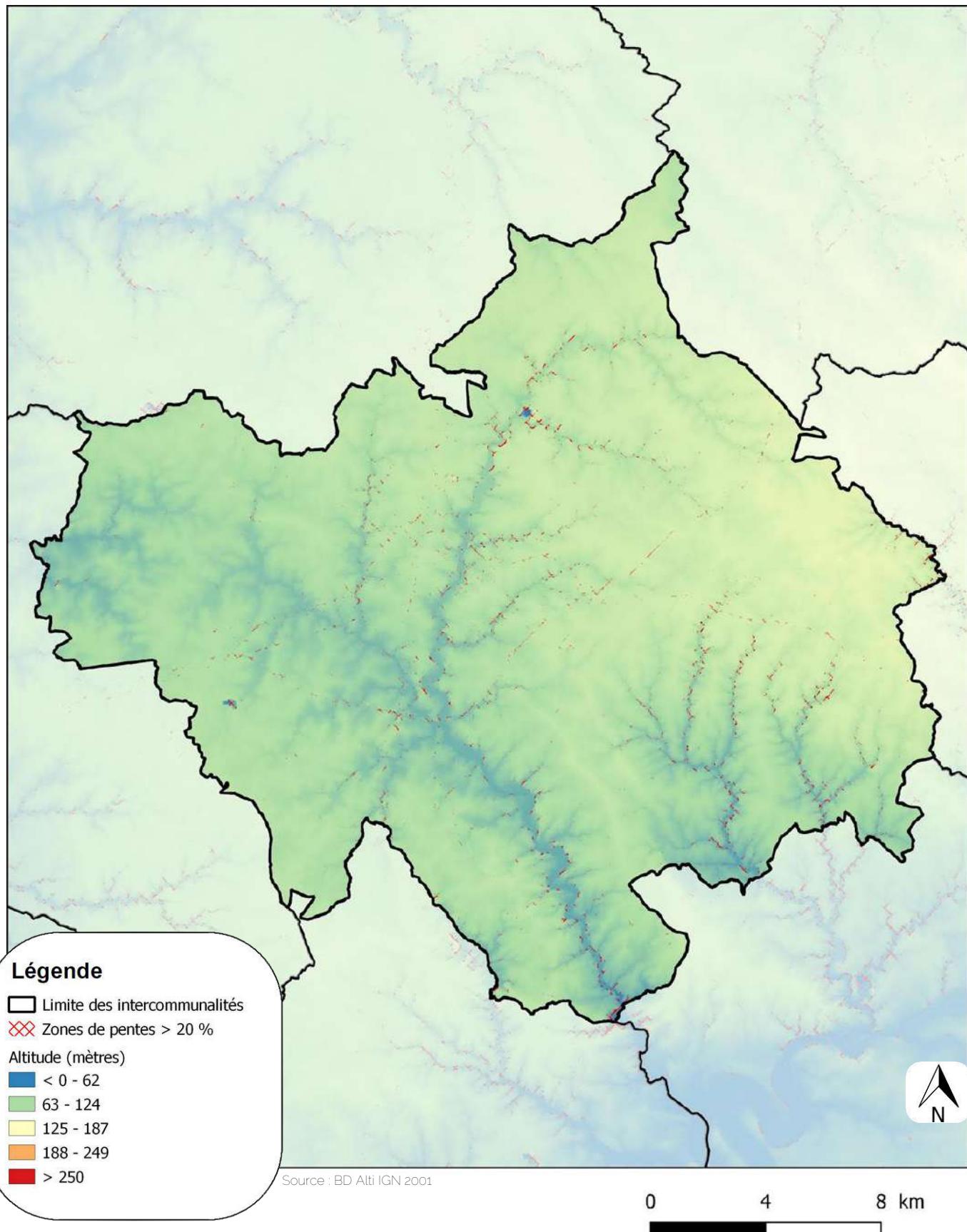
1 2 3

Commune	Superficie (ha)	Nombre habitants	Densité (hab./ km ²)
Aubigny-Les Clouzeaux	5 228	6 712	128
La Chaize-le-Vicomte	4 951	3 785	76
Dompierre-sur-Yon	3 360	4 294	128
La Ferrière	4 717	5 285	112
Fougeré	2 689	1 215	45
Landeronde	1 796	2 335	130
Mouilleron-le-Captif	1 973	4 946	251
Nesmy	2 452	2 899	118
La Roche-sur-Yon	8 752	54 766	626
Rives de l'Yon	5 426	4 180	77
Le Tablier	928	744	80
Thorigny	3 215	1 231	38
Venansault	4 449	4 636	104
CA de La Roche-sur-Yon	49 936	97 028	194

géographie physique

DU TERRITOIRE

Le relief



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)

Le relief de la Communauté d'agglomération suit clairement le réseau hydrographique du territoire. L'agglomération se compose en effet d'un relief de modelé en creux, créé par les différentes rivières et leurs affluents qui traversent le territoire.

Les zones les plus basses se situent à l'ouest de la communauté d'agglomération du fait d'un réseau hydrographique plus important qu'à l'est. Les points les plus bas sont concentrés sur l'Yon avec un niveau d'environ 30 mètres d'altitude.

A l'inverse, les zones les plus hautes se rencontrent aux abords des massifs forestiers de La Chaize-le-Vicomte et La Ferrière où le point le plus haut culmine à 112 mètres d'altitude.

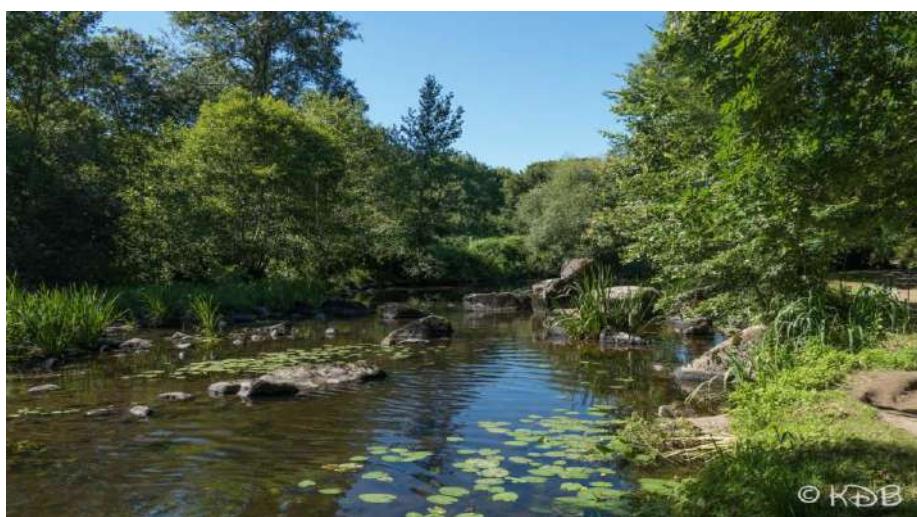
Les principales zones de pentes sont situées aux abords de l'Yon et de ses affluents.

Altitude (m)	Superficie du territoire (ha)	% du territoire
< 0	3	0
0 - 50 m	5378	11
51 - 100 m	44089	86
101 - 150 m	1588	3

L'ESSENTIEL

- Majorité du territoire ayant une altitude entre 50 et 100 m

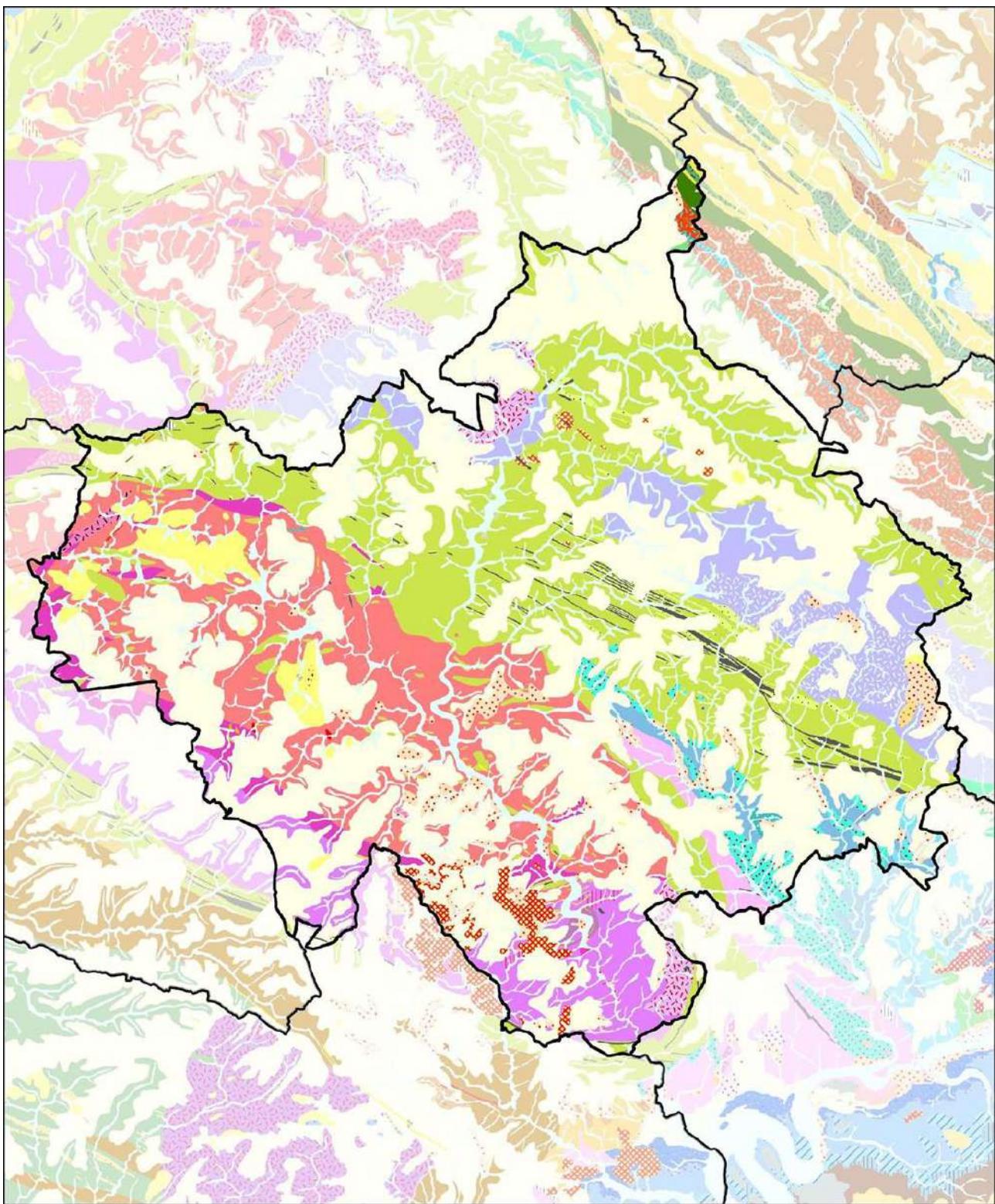
Les zones de pentes sont mises en évidence car elles sont souvent composées de milieux secs favorables à la biodiversité et où la gestion mécanique est souvent absente



géographie physique

DU TERRITOIRE

La géologie



Source : BRGM 2020



0 4 8 km

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)

La communauté d'agglomération fait partie d'une grande ceinture de granites au sud du Massif armoricain. La présence de granites est bien visible avec la présence de gros blocs arrondis ça et là sur le territoire et notamment dans le lit des rivières.

En certains lieux, ont remarqué également la présence d'argile qui rend le sol imperméable et permet la présence de zones humides relativement intéressantes. Ces deux types de sol sont parfois très proches les uns des autres.

L'ESSENTIEL

· Territoire essentiellement composé de granite

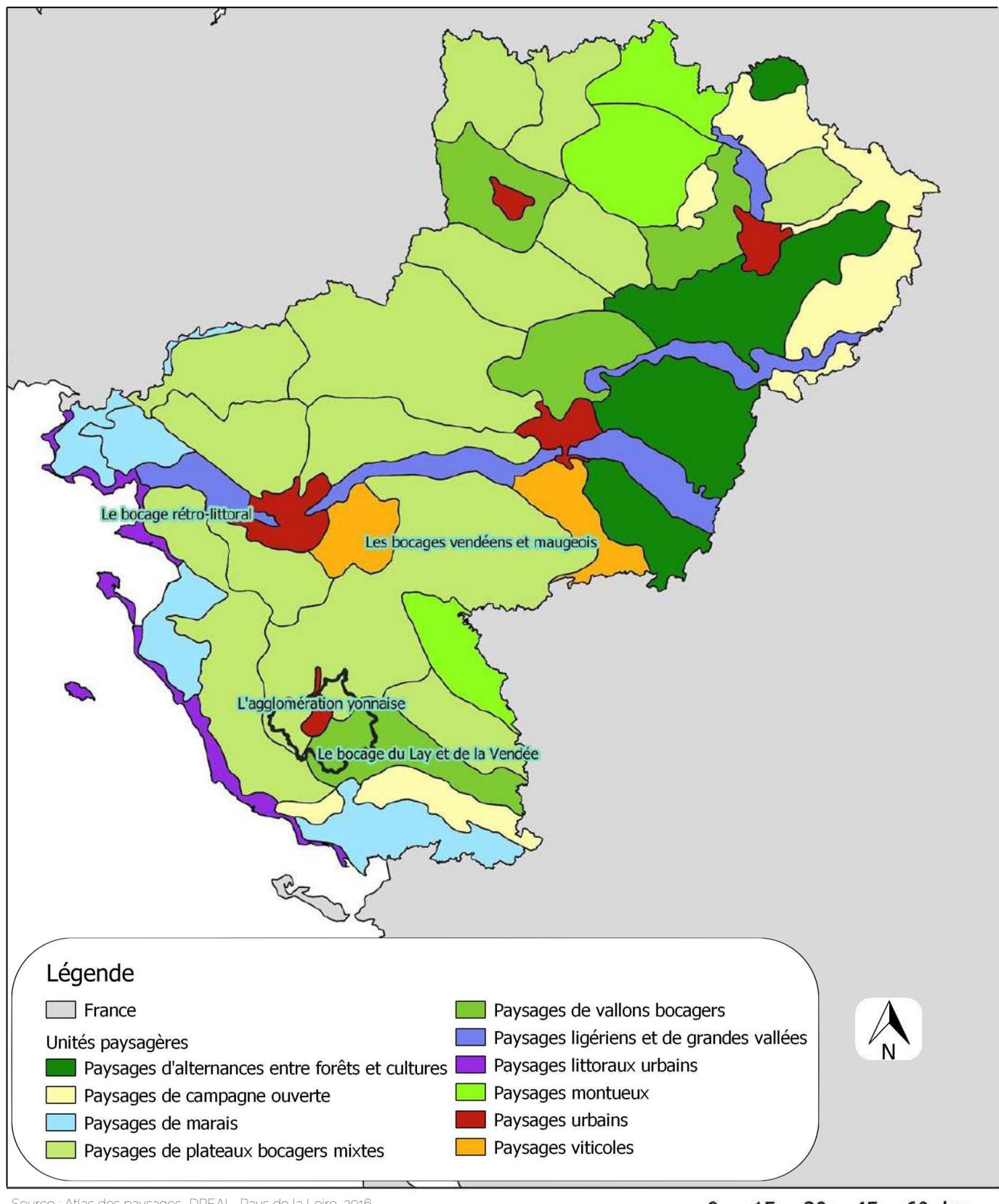
Légende

Formations anthropiques, remblais
Colluvions indifférenciées, localement solifluées
Alluvions et alluvions des fonds de vallons, limons, limons caillouteux, limons sableux et graveleux, altérites remaniées et blocs
Alluvions fluviatiles, argiles limoneuses grisâtres et graviers polygéniques, Holocène à Actuel
Alluvions fluviatiles, sables et graviers à galets polygéniques roulés, Pléistocène moyen-récents (Riss)
Limons éoliens
Formation complexe des plateaux, limons, caillouts résiduels de quartz plus ou moins émoussés, altérites (argiles, arènes)
Chapeau de fer associé à des minéralisations stratiformes du socle, croûte ferrugineuse d'épaisseur métrique à plurimétrique formée d'oxydes de fer
Pliocène, faciès sableux et gravello-sableux
Pliocène supérieur-Tiglien, formation des "Sables des Essarts", sables et argiles silteuses à graviers roulés et galets abondants
Formation graveleuse résiduelle d'âge tertiaire
Eocène résiduel probable, "Grès laderes" en dalles ou en blocs épars
Complexe des Essarts, amphibolites dérivant d'édôgites
Complexe des Essarts, orthogneiss à paragneiss d'aspect micaschisteux, à reliques de faciès éclogite
Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, pegmatites et aplito-pegmatites (filons)
Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, microgranite porphyrique à deux micas, à faciès de rhyolite (filons)
Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, leucogranite à grain fin-moyen, à muscovite seule
Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, leucogranite à grain fin-moyen, à muscovite et tourmaline
Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, leucogranites divers, non différenciés à biotite et fréquente muscovite
Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, granite à grain moyen, à deux micas (âge U-Th-Pb, 328 ± 5 Ma)
Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, massif de Mouilleron-le-Captif, de Bournezeau et de La Ménérie, granite porphyroïde à deux micas
Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, Massif de Bournezeau, granite porphyroïde à muscovite secondaire dominante
Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, granite hétérogène, à biotite, fréquente muscovite et parfois sillimanite, à filons et bouffées d'aplite et/ou de pegmatite, enclaves de métasédiments
Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, enclaves d'amphibolo-pyroxénite rubanée
Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, monzogranite à grain fin à moyen, à biotite (âge U-Th-Pb, 329 ± 6 Ma)
Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, enclaves de mélasyénite quartzifère à biotite et amphibole
Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, Massifs d'Alzéan et de Sainte-Flaive-des-Loups/Le Tablier, monzogranite porphyroïde à biotite (âge U-Th-Pb, 335 ± 5 Ma)
Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, Massif de Sainte-Flaive-des-Loups/Le Tablier, monzogranite recoupé par de nombreux filons de leucogranite aplitique à muscovite
Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, granite à grain fin-moyen à deux micas ou muscovite seule
Complexe granitique du Bas-Bocage vendéen, enclaves d'orthogneiss à deux micas
Formation de Chauvé-l'Angle, orthogneiss à biotite et muscovite
Formation de Chauvé-l'Angle, orthogneiss blasto ou ultramylonitisé
Enclaves de métacoréméenne au sein de l'orthogneiss de Chauvé-l'Angle
Schistes tachetés, cornéennes au contact de l'orthogneiss de Chauvé-l'Angle
Formation de Saint-Martin-des-Noyers, amphibolites mésocrates rubanées, gneiss rubanés à amphibole, schistes à amphibole
Formation des porphyroïdes de La Sauzaie, gneiss micacés leucocrates à porphyroclastes de quartz rhyolitique et de feldspath, gneiss fins quartzés micacés (âge U-Pb, 477 ± 7 Ma)
Cataclasites, ultramylonites
Formation des porphyroïdes de La Sauzaie, micaschistes gris-bleuté, lustrés, à porphyroclastes de quartz rhyolitique et de feldspath (âge U-Pb, 481 ± 14 Ma)
Formation des porphyroïdes de La Sauzaie, gneiss quartzé à rares porphyroclastes de quartz et de feldspath
Formation de Saint-Gilles, micaschistes finement feuilletés, gneiss fins micacés subordonnés
Formation des Roches, gneiss micacés gris-vert, à nombreux petits clastes de quartz et de feldspath plagioclase, micaschistes subordonnés (métatuffites, métagrauwackes probables)
Formation des porphyroïdes et des métarhyolites de La Chapelle-Hemnier, gneiss micacés à porphyroclastes de quartz rhyolitique et de feldspaths (Fk>>plagioclase) (âge U-Th-Pb, 486+/-6 Ma)
Groupe de Nieul-le-Dolent, micaschistes, micaschistes quartzueux, métquaartzites, paragneiss, localement anatectiques, à biotite, muscovite et, parfois grenat, staurolite, sillimanite
Groupe de Nieul-le-Dolent, métaphtanites, métquaartzites phénaniques
Groupe de Nieul-le-Dolent, métquaartzites à muscovite, métagrès quartzueux
Groupe de Nieul-le-Dolent, métquaartzites tourmalinés
Groupe de Nieul-le-Dolent, micaschistes fins, gris-argenté plus ou moins sombre, métagrauwackes, micaschistes quartzueux
Quartz
Quartz minéralisé à tourmaline, muscovite, apatite

La géologie du territoire permet de comprendre les types d'occupation des sols qui influencent la biodiversité du territoire.

géographie physique DU TERRITOIRE

Les unités paysagères



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)

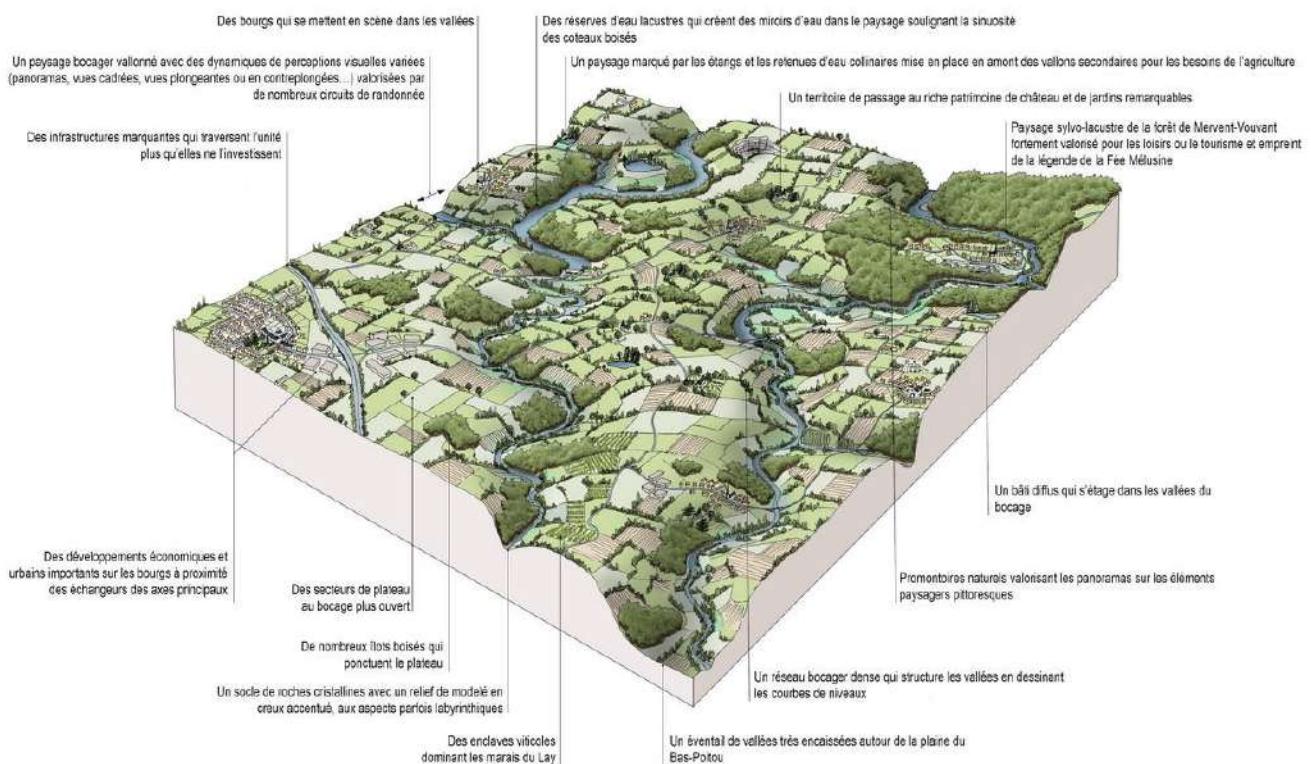
Le paysage de la région des Pays de la Loire est décomposé en 49 unités paysagères nommées individuellement et réparties dans 10 familles principales.

La communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon s'étend sur 3 unités paysagères : un paysage urbain avec la ville de La Roche au centre. Au nord / nord-ouest s'observe les bocages vendéens et maugeois (relief modelé en creux) que le bocage du Lay et de la Vendée (vallons bocagers) se trouve au sud / sud-est de l'agglomération.

L'ESSENTIEL

- Trois unités paysagères : l'agglomération Yonnaise, Bocage vendéen et maugeois, bocage du Lay et de la Vendée

Bloc-diagramme de l'unité paysagère du bocage du Lay et de la Vendée (46)

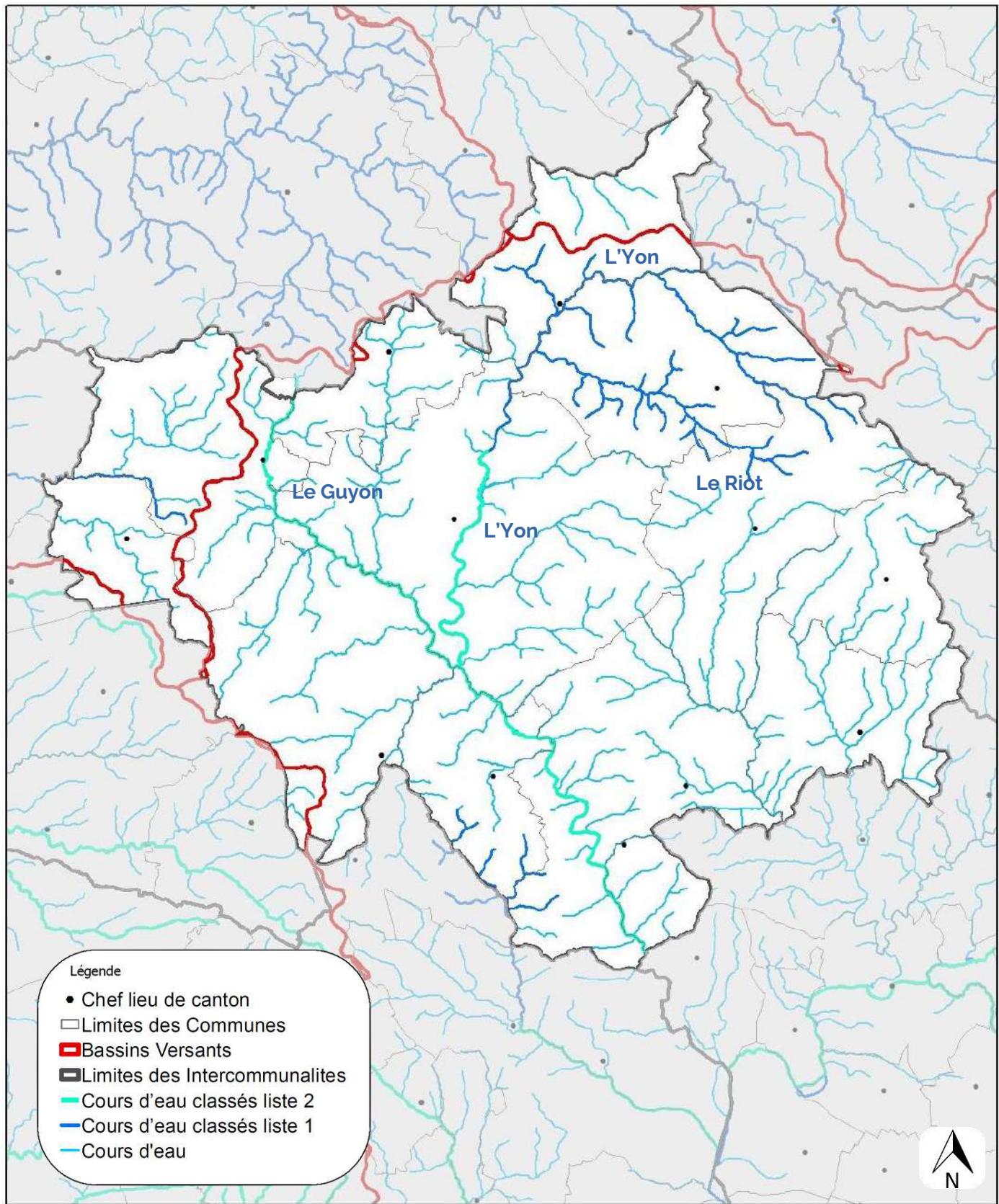


Un paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelations. (art. 1, Convention européenne du paysage)

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les cours d'eau classés liste 1 et 2



Source : Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau

0 4 000 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)

L'article L214-17 du code de l'environnement, introduit par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006, réforme les classements des cours d'eau en les adossant aux objectifs de la directive cadre sur l'eau déclinés dans les SDAGE. Deux listes ont été créées :

Liste 1 : L'objectif de ce classement est de préserver la qualité et la fonctionnalité de cours d'eau à forte valeur patrimoniale et de restaurer la continuité écologique.

Ainsi, sur les secteurs concernés :

- aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique
- le renouvellement de la concession ou de l'autorisation des ouvrages existants est subordonnée à des prescriptions permettant de maintenir le très bon état écologique des eaux.

Liste 2 : Ce classement permet d'identifier les secteurs de cours d'eau sur lesquels tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant pour assurer la continuité écologique dans un délai de 5 ans après la publication des listes.

L'agglomération Yonnaise possède 147 km de cours d'eau en liste 1 et 66 km en liste 2. .

L'ESSENTIEL

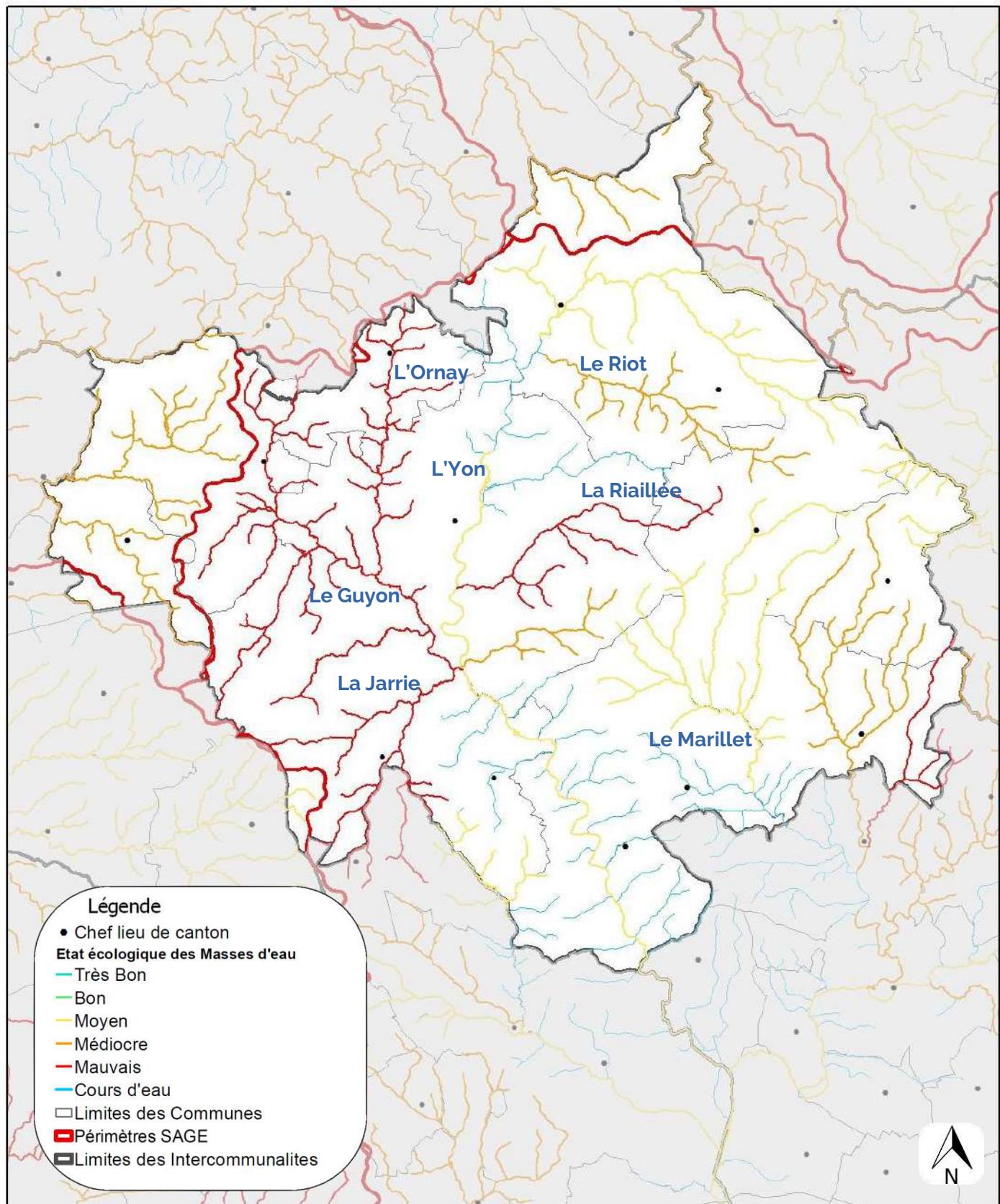
- 147 km de cours d'eau en liste 1
- 66 km de cours d'eau en liste 2

Cours d'eau classés liste 1	Linéaire (m)	Ratio linéaire EPCI %
Les cours d'eau affluents de l'Yon de la source jusqu'à la retenue de Moulin Papon	51566	37.55
L'Yon de la source jusqu'à la confluence avec le Lay	48474	35.30
Le Guyon de la source jusqu'à la confluence avec l'Ornay	9971	7.26
Les cours d'eau affluents du Graon de la source jusqu'à la retenue du Graon	8660	6.31
Le Jaunay de la source jusqu'à la confluence avec la Vie	6285	4.58
L'Ornay de la confluence avec le Guyon jusqu'à la confluence avec l'Yon	5935	4.32
La Boulogne de la source jusqu'au lac de Grand Lieu	3284	2.39
Le Graon de la source jusqu'à la confluence avec le Lay	2663	1.94
L'Auzance de la source jusqu'à la mer	490	0.36

milieux naturels

DU TERRITOIRE

État écologique des masses d'eau



Source : Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau

0 4 000 m



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)

L'agglomération de La Roche-sur-Yon se trouve principalement sur le bassin versant de l'Yon dont les principaux affluents sont l'Amboise, l'Ornay, le Plessis la Riaillé.

L'agglomération est également traversée par le Jaunay en limite ouest et le Guérineau, affluent du Marillet.

En 2015, 44.8 % des masses d'eau françaises étaient classées en très bon ou bon état écologique, 39.2 % présentaient un état écologique moyen et 15.9 % étaient classées en état écologique médiocre ou en mauvais état écologique.

Sur l'agglomération, l'état écologique des eaux de surface mentionne des états moyens à mauvais :

- L'Ornay, la Riaillé, le Guyon et la Jarrie : état mauvais
- Le Riot et le Marillet : état médiocre

L'ESSENTIEL

- Plus de 50 % des masses d'eau en état moyen à mauvais
- Aucune masse d'eau en bon état de conservation

Répartition des état écologique des cours d'eau de la Communauté de communes

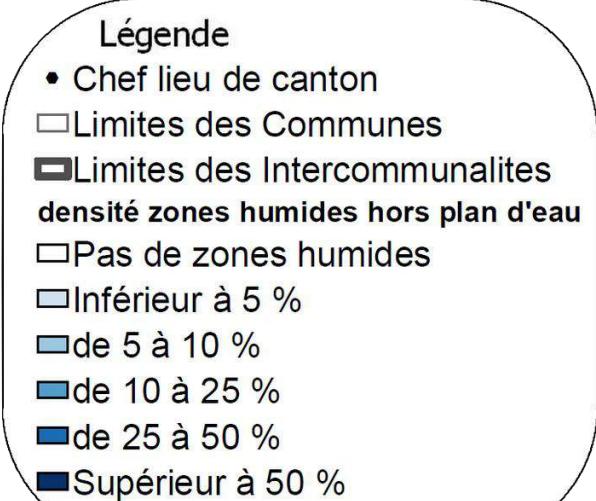
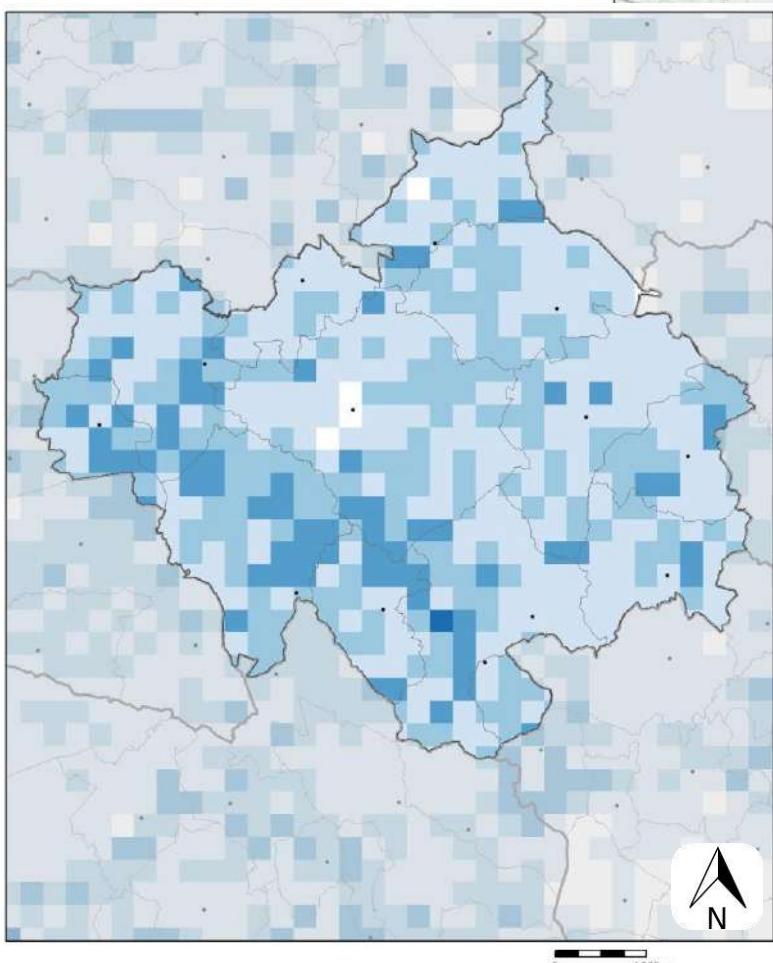
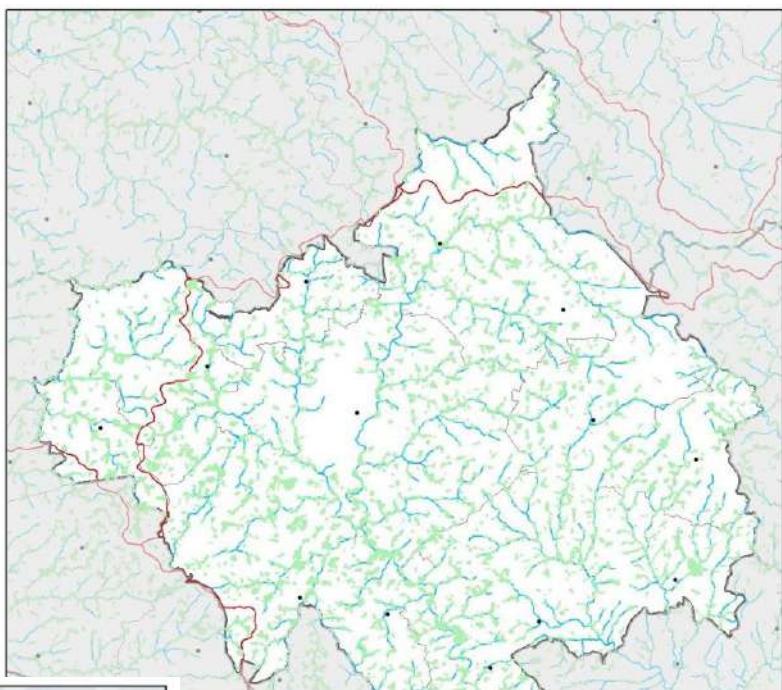
Etat écologique	Linéaire (m)	Ratio linéaire EPCI %
Très bon	0	0.00
Bon	0	0.00
Moyen	145314	33.91
Médiocre	134666	31.42
Mauvais	148611	34.67

L'état écologique des masses d'eau est déterminé selon des éléments de qualité biologique (présence ou l'absence de certaines espèces de poissons, d'invertébrés...), des éléments de qualité physico-chimique (température, l'oxygène dissous...) et des éléments de qualité hydromorphologique (variations de la largeur du lit, sinuosité, etc.).

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les zones humides



Source : Zones humides probables, DREAL Pays de la Loire, 2011

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)

Les zones humides sont des milieux qui abritent une forte biodiversité avec de nombreuses espèces patrimoniales, comme par exemple des insectes (le papillon Cuivré des marais), des plantes (la Grande douve, la Spiranthe d'été, le Pigamon jaune...).

Sur la communauté d'agglomération, 3 015 hectares de zones humides (soit 6 % du territoire) ont été prélocalisés par la DREAL, c'est à dire identifiés comme étant des **zones humides potentielles**.

De nombreuses prairies humides sont présentes sur l'agglomération, principalement aux abords du réseau hydrographique à l'ouest du territoire. Autrefois, les tourbières étaient très présentes sur l'agglomération. Elles ont petit à petit été gringottées par l'urbanisation. Le chef-lieu de l'agglomération n'en garde qu'une mémoire patronymique, comme aux Terres-Noires. Aujourd'hui les rares tourbières subsistent surtout sur la commune de La Ferrière.

L'ESSENTIEL

- 3 015 ha de zones humides
- Disparition de la majorité des tourbières de l'agglomération du fait de l'urbanisation

Superficie et densité de zones humides par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Surface zone humide (ha)	% de la superficie du territoire
Aubigny-Les Clouzeaux	427	8,2%
Dompierre-sur-Yon	153	4,6%
Fougeré	149	5,5%
La Chaize-le-Vicomte	209	4,2%
La Ferrière	236	5,0%
La Roche-sur-Yon	446	5,1%
Landeronde	154	8,6%
Le Tablier	57	6,1%
Mouilleron-le-Captif	82	4,1%
Nesmy	180	7,4%
Rives de l'Yon	447	8,2%
Thorigny	162	5,0%
Venansault	312	7,0%
CA de La Roche-sur-Yon	3 015	6,1%

Réglementation sur les zones humides

(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

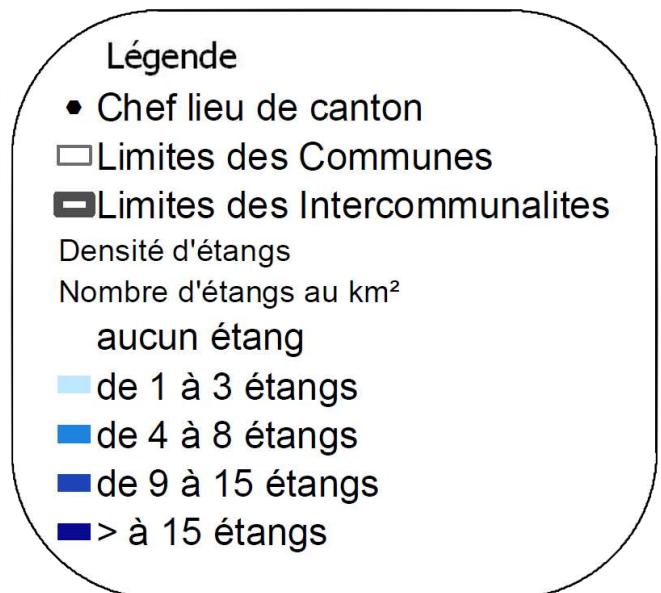
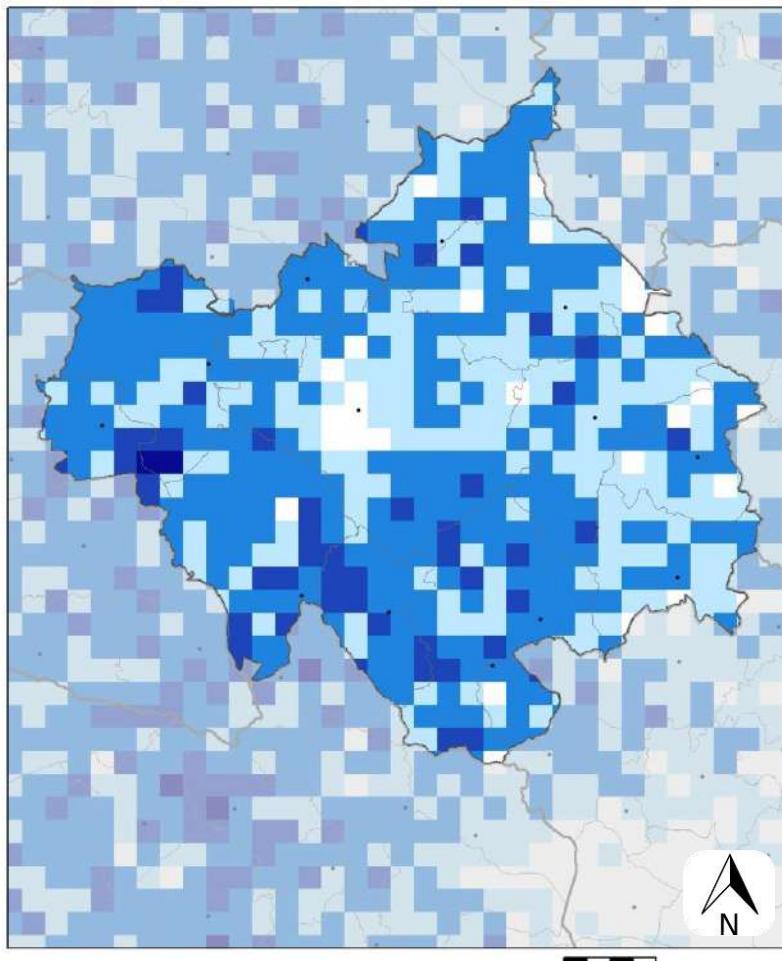
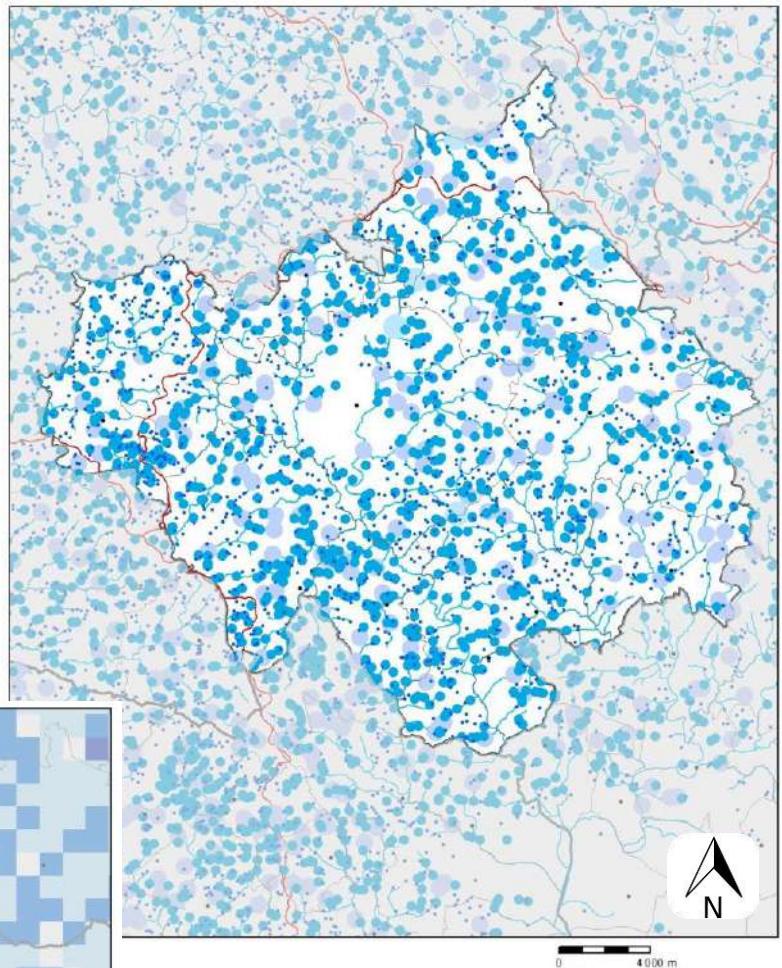
Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année».

Les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les réalisations d'installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont soumises à autorisation ou déclaration administrative.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les étangs



Source : Zones humides probables, « plan d'eau » de surface supérieure à 500 m², DREAL Pays de la Loire, 2011

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)

L'Office Français de la Biodiversité définit un étang comme un « plan d'eau d'origine naturelle ou artificielle, de faible profondeur sans stratification thermique stable. Il est alimenté essentiellement par son bassin pluvial, et est généralement caractérisé par une forte productivité végétale et animale ». Les plans d'eau sont des surfaces en eaux superficielles stagnantes utilisées pour un usage anthropique (loisir, pêche, irrigation, abreuvement du bétail) ou apportant simplement un habitat support d'échanges écosystémiques. Ils peuvent être alimentés directement ou indirectement par un cours d'eau et sa nappe d'accompagnement, une source, des pompes dans la nappe ou uniquement le ruissellement des eaux pluviales.

La communauté d'agglomération possède de nombreux étangs, notamment sur sa partie ouest. La densité d'étang au km² est relativement importante puisque la majorité de territoire possède 4 à 8 étangs au km². Au total elle regroupe plus de 2 300 étangs, qui représente 768 ha (1 % du territoire).

L'ESSENTIEL

- Plus de 2 300 étangs principalement localisés à l'ouest
- Couvre 1 % du territoire (768 ha)

Commune	Nombre d'étangs	Nombre d'étangs < 1 ha	Nombre d'étangs de 1 à 10 ha	Nombre d'étangs > 10 ha
Aubigny-Les Clouzeaux	298	284	14	0
Dompierre-sur-Yon	160	148	10	2
Fougeré	88	84	4	0
La Chaize-le-Vicomte	200	187	13	0
La Ferrière	179	167	11	1
La Roche-sur-Yon	321	299	20	2
Landeronde	113	109	4	0
Le Tablier	34	32	2	0
Mouilleron-le-Captif	88	83	5	0
Nesmy	173	163	10	0
Rives de l'Yon	282	269	13	0
Thorigny	103	88	15	0
Venansault	280	271	9	0
CA de La Roche-sur-Yon	2 319	2 184	130	5

Réglementation sur les plans d'eau

Pour être en règle, un plan d'eau doit être déclaré auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Mayenne. Pour statuer sur la procédure administrative applicable à la régularisation d'un ouvrage existant, les critères déterminants sont : la date de création de l'ouvrage, sa connexion avec le réseau hydrographique et la réglementation applicable à sa création. Plus d'informations auprès de la DDT de la Mayenne.

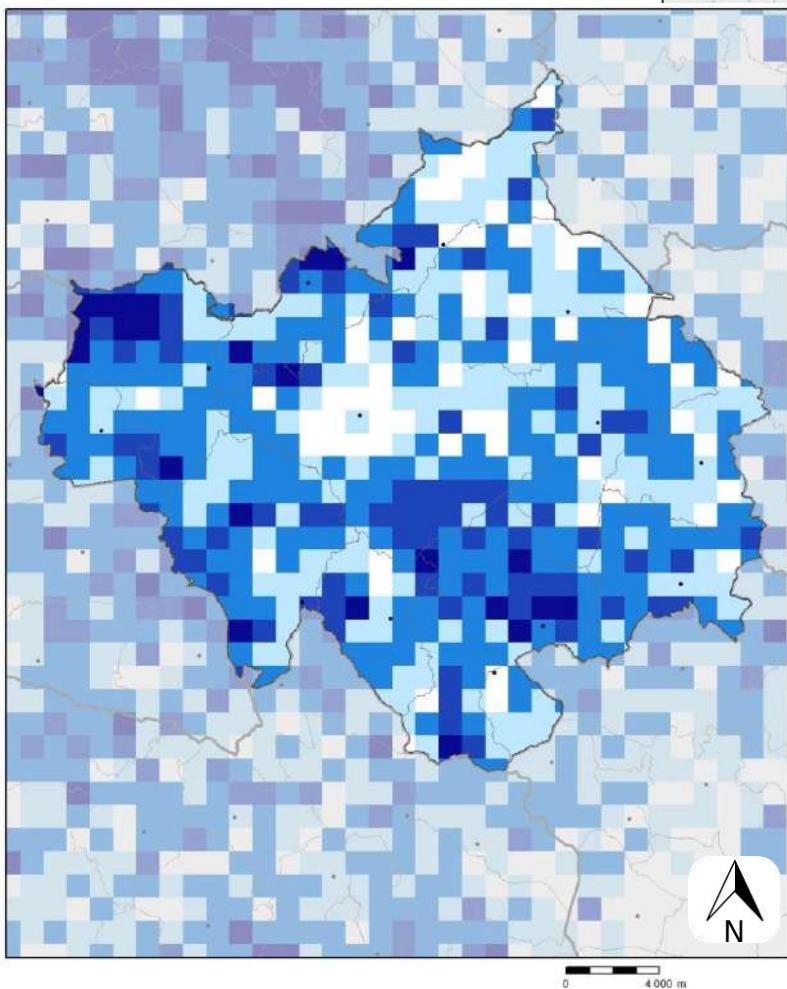
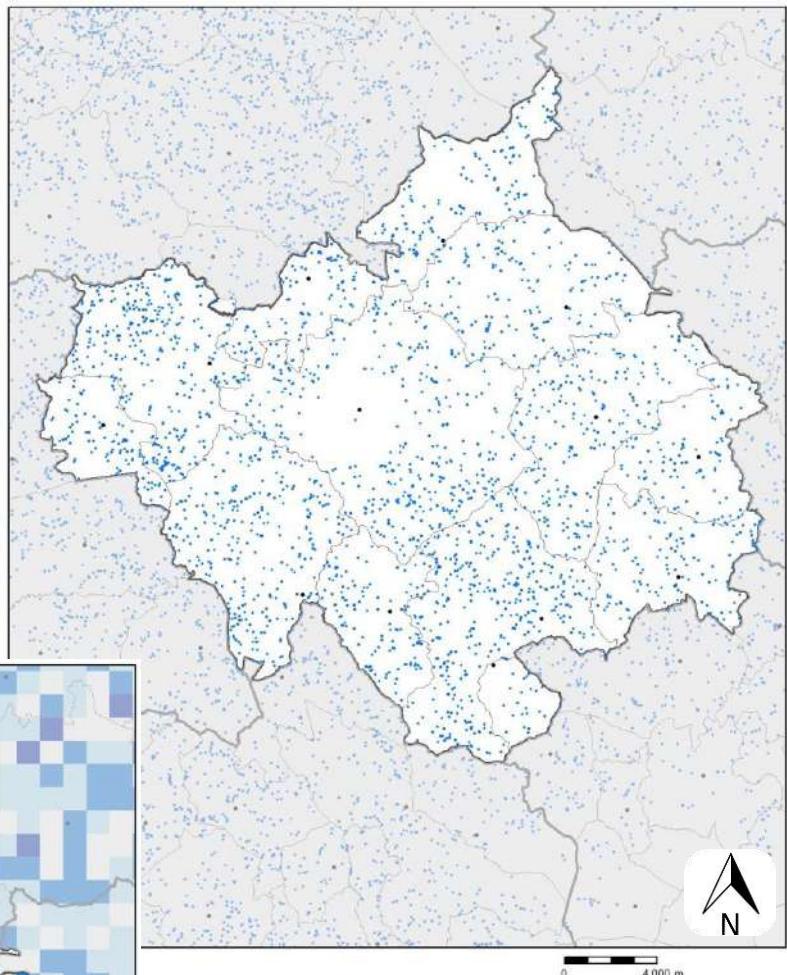
milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les mares (< 500 m²)

Légende

- Chef lieu de canton
- Mares
- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalites



Légende

- Chef lieu de canton
 - Limites des Communes
 - Limites des Intercommunalites
- Densité de mares**
Nombre mares au km²
- aucune mare
 - de 1 à 2 mares
 - de 3 à 5 mares
 - de 6 à 8 mares
 - > à 8 mares

Source : Inventaire des mares, pièces d'eau inférieures à 500m², Fédération Régionale des Chasseurs, 2012

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)

La présence des mares est liée à différents usages historiques, qui peut expliquer qu'elles soient plus présentes dans certaines communes que dans d'autres. A l'instar des étangs, les mares sont retrouvées sur l'ensemble de la communauté d'agglomération.

La communauté d'agglomération possède un bon réseau de mares, avec la présence de plus de 1700 mares. Elles sont davantage présentes au sud de l'agglomération et au nord-ouest. Elles restent malgré tout très présentes à l'est puisqu'il existe entre 3 et 5 mares au km².

La densité de mare est la plus élevée sur les communes de Rives de l'Yon et Venansault (plus de 5 mares au km²). Sur Des travaux conduits en Angleterre ont permis de montrer qu'afin d'avoir une bonne connectivité entre les mares, il était nécessaire d'avoir entre quatre et huit mares au km². Nous estimons donc que l'agglomération yonnaise possède une bonne connectivité.

L'ESSENTIEL

- Densité moyenne de 3,3 mares au km²
- Bonne connectivité

Nombre et densité de mares par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Nombre de mares	Densité (mares / km ²)
Aubigny-Les Clouzeaux	206	3,9
Dompiere-sur-Yon	92	2,7
Fougeré	61	2,3
La Chaize-le-Vicomte	149	3,0
La Ferrière	105	2,2
La Roche-sur-Yon	239	2,7
Landeronde	62	3,5
Le Tablier	13	1,4
Mouilleron-le-Captif	89	4,5
Nesmy	75	3,1
Rives de l'Yon	285	5,3
Thorigny	111	3,5
Venansault	235	5,3
CA de La Roche-sur-Yon	1 722	3,33

Réglementation sur les mares

(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

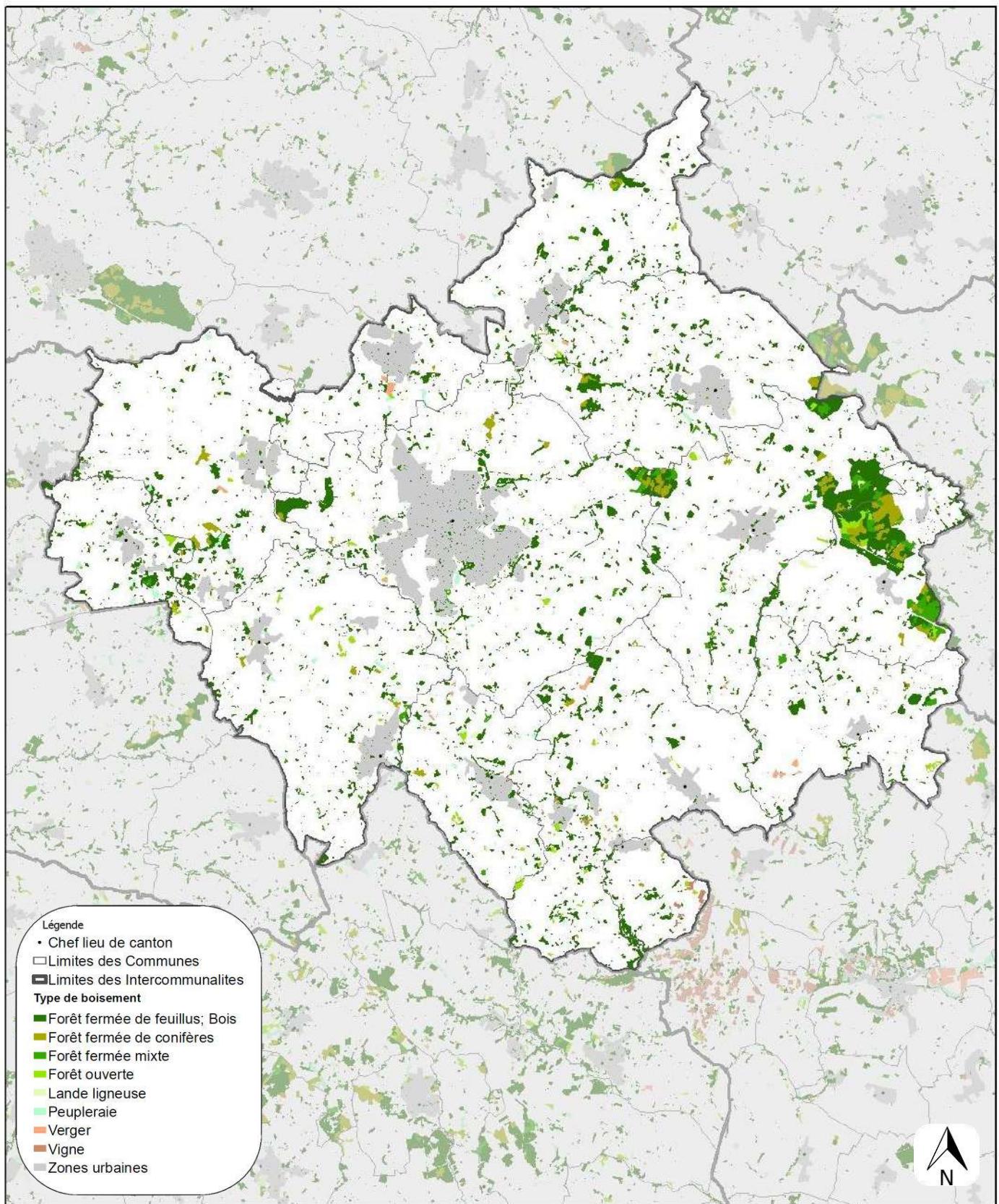
Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière.

D'après la loi sur l'eau et le code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'État qui donne son accord pour cette action.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les boisements



Source : « Zones végétation » de la BD Topo, 2021

0 4 000 m



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)

La communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon compte plus de 4 400 hectares de boisements. Elle ne dispose pas vraiment de grands massifs forestiers mais d'une diversité de petits boisements. Le plus grand en termes de surface est la Forêt de la Chaize. Ce boisement de 600 hectares s'étend, en fait, majoritairement sur la commune de Fougeré, à l'est de l'agglomération.

La majorité des boisements de l'agglomération se composent de feuillus.

La ville de La Roche-sur-Yon possède également de nombreux parcs boisés, tels que celui des Oudairies, à l'est de la ville.

L'ESSENTIEL

- 4 400 ha de boisements
- Peu de grands boisements, essentiellement de nombreux petits bois

Surface des différents types de boisements

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Type de boisement	Surface dans EPCI (ha)	Proportion territoire EPCI	Surface en Vendée (ha)	Proportion des boisements par rapport à ceux du même type sur le reste de la Vendée
Bois	418	0,8 %	5 081	8,2 %
Forêt fermée de conifères	373	0,7 %	7 948	4,7 %
Forêt fermée de feuillus	2 803	5,6 %	35 082	8,0 %
Forêt fermée mixte	338	0,7 %	3 666	9,2 %
Forêt ouverte	166	0,3 %	1 941	8,5 %
Lande ligneuse	106	0,2 %	2 090	5,1 %
Peupleraie	142	0,3 %	2 341	6,1 %
Verger	58	0,1 %	935	6,1 %
Total	4 403	8,8 %	59 085	7,5 %

Les boisements sont des milieux qui accueillent une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied et au sol.

milieux naturels

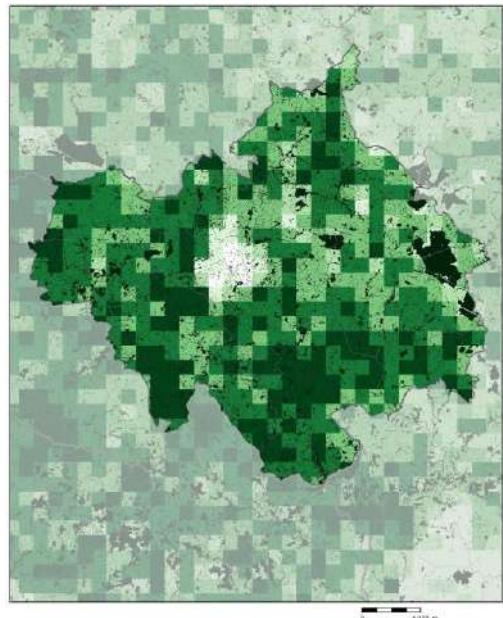
DU TERRITOIRE

Les haies

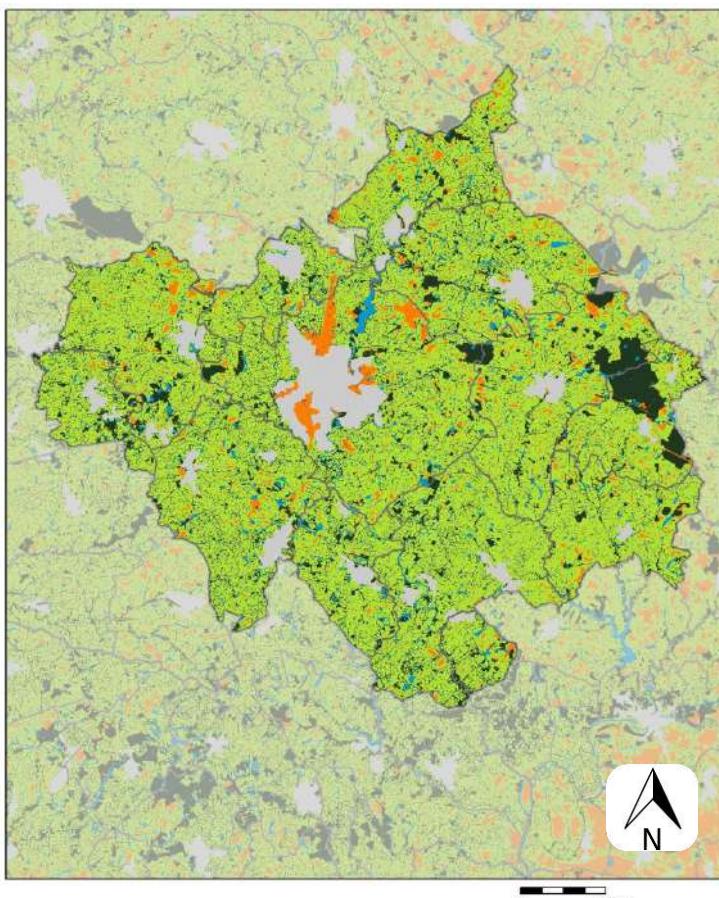
Linéaire de haies



Densité (maille de 1km x 1km)



Connectivité du bocage



Légende

- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités
- Zones urbaines
- Zones boisées
- Haies

Densité haies

Mètres linéaires par hectare

- pas de ml par hectare
- Inférieur à 30 ml par hectare
- de 30 à 60 ml par hectare
- de 60 à 90 ml par hectare
- de 90 à 120 ml par hectare
- Supérieur à 120 ml par hectare
- Connectivité des haies (100m)
- Ouverture du bocage
- Surface en eau

Source : Inventaire des haies de la Fédération Régionale des Chasseurs, 2009

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)

L'Agglomération de La Roche-sur-Yon possède un bocage dense sur l'ensemble de son territoire avec plus de 4 800 km de linéaire de haies. Avec une densité moyenne de près de 95 ml/ha, le territoire possède une moyenne nettement supérieure à celle du département de la Vendée (85,57 ml/ha). Précisons que ces données sont à prendre avec précaution car la densité départementale de haies en Vendée date de 2016 et a probablement évolué en 7 ans.

Huit communes du territoire dépassent la moyenne départementale en terme de densité de haies. La commune d'Aubigny-Les Clouzeaux possède la plus grande densité (116,21 ml/ha) suivie de près par Landeronde (116,04 ml/ha) et Nesmy (110,12 ml/ha). Les communes de Fougéré et Rives-de-l'Yon possèdent quant à elles la plus petite densité de haies (respectivement 70,40 mL/ha et 73,65 mL/ha)

L'ESSENTIEL

- Très bonne connectivité sur l'ensemble du territoire
- 95 mètres linéaires de haies par hectare en moyenne

Linéaire de haies par commune

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Linéaire de haies (m)	Ratio sur linéaire total EPCI %	Densité de haie par ha
Aubigny-Les Clouzeaux	607 561	12.56	116.21
Dompierre-sur-Yon	320 536	6.62	95.40
Fougéré	189 298	3.91	70.40
La Chaize-le-Vicomte	418 563	8.65	84.54
La Ferrière	417 108	8.62	88.43
La Roche-sur-Yon	694 206	14.35	79.32
Landeronde	208 411	4.31	116.04
Le Tablier	91 128	1.88	98.20
Mouilleron-le-Captif	193 606	4.00	98.13
Nesmy	270 019	5.58	110.12
Rives de l'Yon	644 568	13.32	73.65
Thorigny	342 878	7.09	106.65
Venansault	441 290	9.12	99.19
CA La Roche-sur-Yon	4 839 172	100.01	95.10

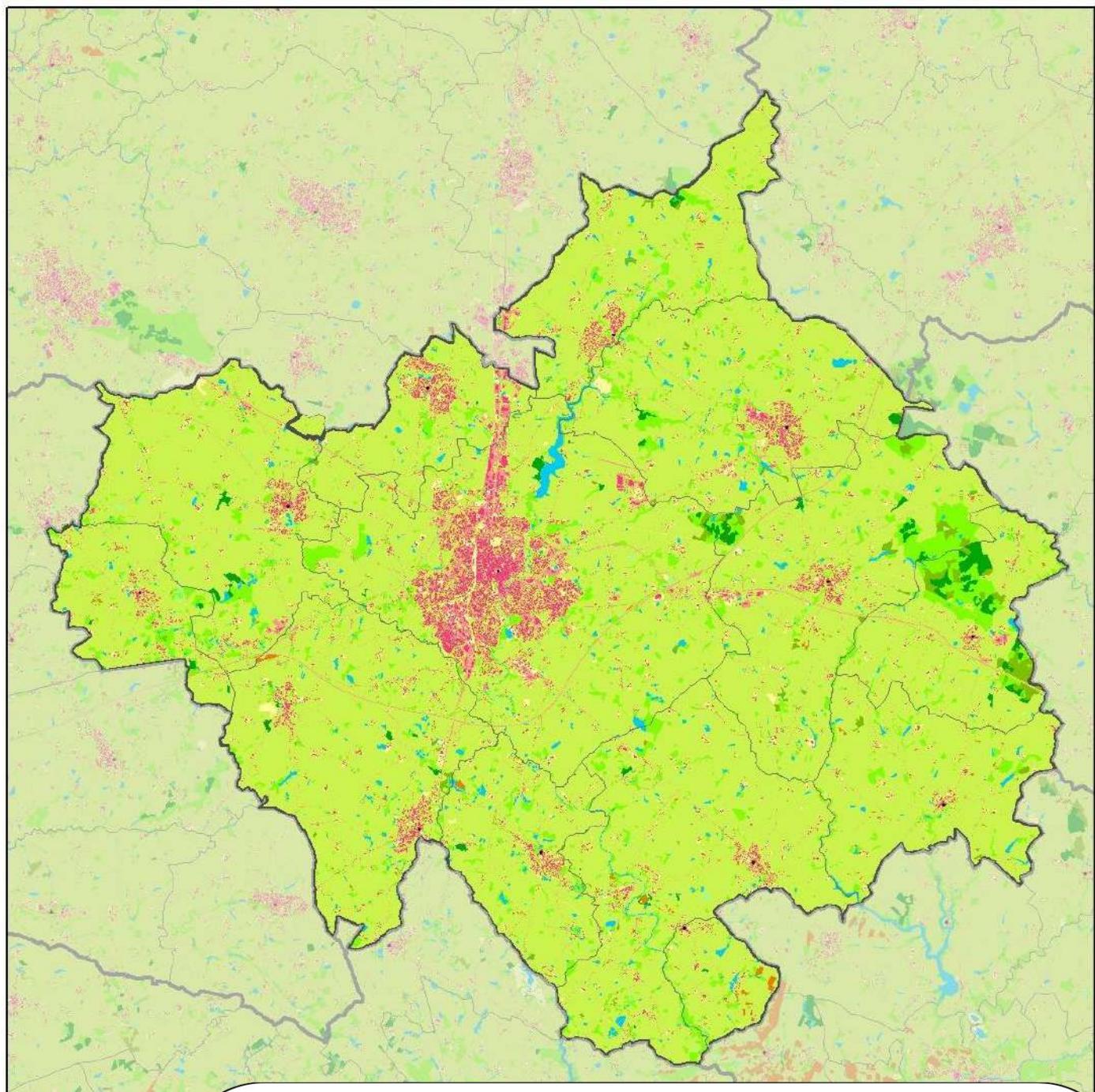
Réglementation sur les haies

La réglementation sur les haies dépend de son statut (déclaration à la PAC, classement dans le document d'urbanisme...). Selon le statut, la gestion (entretien, coupe) doit se faire sur une période de l'année précise et l'arrachage de la haie n'est pas toujours autorisé. La Direction Départementale des Territoires (DDT) peut répondre à toutes les questions concernant la gestion des haies.

aménagement

DU TERRITOIRE

Occupation du sol



Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Intercommunalités
- Limites des Communes

OSGE-Couverture du sol

Intitulé

- Zones bâties
- Zones non bâties
- Zones à matériaux minéraux
- Zones à autres matériaux composites

- Sols nus
- Surfaces d'eau
- Peuplements de feuillus
- Peuplements de conifères
- Peuplements mixtes
- Formations arbustives et sous-arbrisseaux
- Autres formations ligneuses
- Formations herbacées
- Autres formations non ligneuses



Source : OCSGE, 2013

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)

La base de données géographiques Corine Land Cover (CLC) est produite dans le cadre du programme européen d'observation de la terre "Copernicus" piloté par l'Agence européenne de l'environnement. Les données CLC sont issues de l'interprétation d'images satellitaires.

La Roche-sur-Yon agglomération présente deux nomenclatures d'occupation du sol principales:

- Les formations herbacées (principalement des prairies) avec 81 % du territoire
- Les peuplements de feuillus avec 6 % du territoire

La surface urbaine est peu importante sur le territoire puisqu'elle ne représente que 3 % de celui-ci.

L'ESSENTIEL

- Paysage essentiellement agricole
- Faible couverture urbaine

Type d'occupation du sol

Classement par ordre d'importance

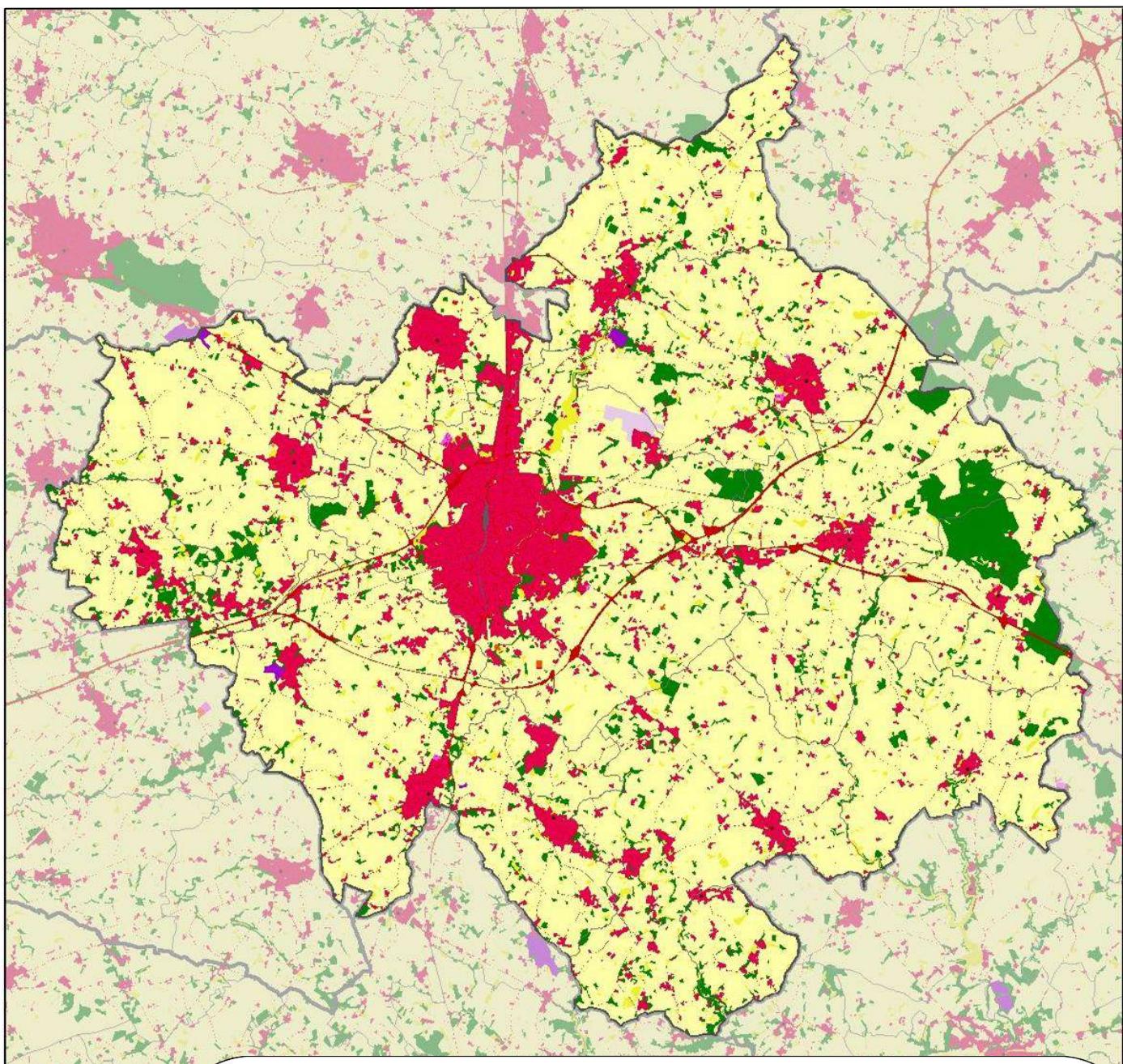
1 2 3

Type d'occupation	Surface (ha)	Ratio surface totale
Autres formations ligneuses	76.80	0.15
Formations arbustives et sous-arbrisseaux	215.43	0.43
Formations herbacées	41123.99	81.86
Peuplements de conifères	360.85	0.72
Peuplements de feuillus	3448.81	6.87
Peuplements mixtes	354.91	0.71
Surfaces d'eau	826.28	1.64
Zones à matériaux minéraux	847.71	1.69
Zones bâties	1523.92	3.03
Zones non bâties	1455.68	2.90

aménagement

DU TERRITOIRE

Usage du sol



Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Intercommunalités
- Limites des Communes
- OSGE-Usage du sol**
- Agriculture
- Sylviculture
- Activités d'extraction
- Pêche et aquaculture
- Production secondaire, tertiaire et usage résidentiel

- Routier
- Ferré
- Aérien
- Fluvial et maritime
- Services logistiques et de stockage
- Réseaux d'utilité publique
- Zones en transition
- Zones abandonnées
- Sans usage

Source : OCSGE, 2013



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)

A l'image de l'occupation du sol, c'est l'activité agricole qui est la mieux représentée sur la communauté d'agglomération avec 71 % du territoire.

Le second usage est le secteur secondaire et tertiaire avec 11 % de la surface. S'en suit la production sylvicole avec 7 % du territoire.

L'ESSENTIEL

- 71 % du territoire utilisé pour la production agricole
- Les secteurs secondaires et tertiaires utilisent 11 % du territoire

Type d'usage du sol

Classement par ordre d'importance

1 2 3

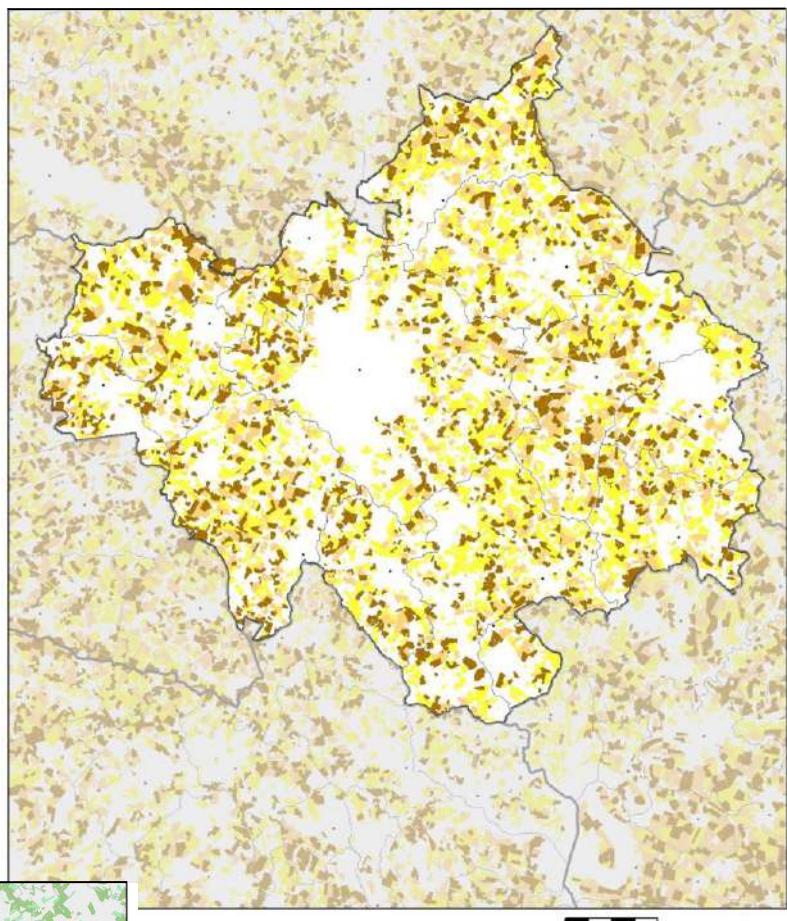
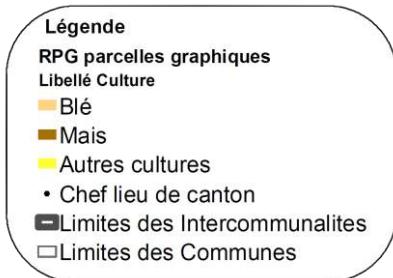
Usage du sol	Surface (ha)	Ratio surface totale
Activités d'extraction	55.59	0.11
Agriculture	37965.65	75.58
Production secondaires, tertiaire et usage résidentiel	5878.89	11.70
Réseaux aériens	86.06	0.17
Réseaux d'utilité publique	15.52	0.03
Réseaux ferrés	60.98	0.12
Réseaux routiers	1307.68	2.60
Sans usage	1269.69	2.53
Sylviculture	3571.99	7.11
Zones abandonnées	0.37	0.00
Zones en transition	21.96	0.04

aménagement

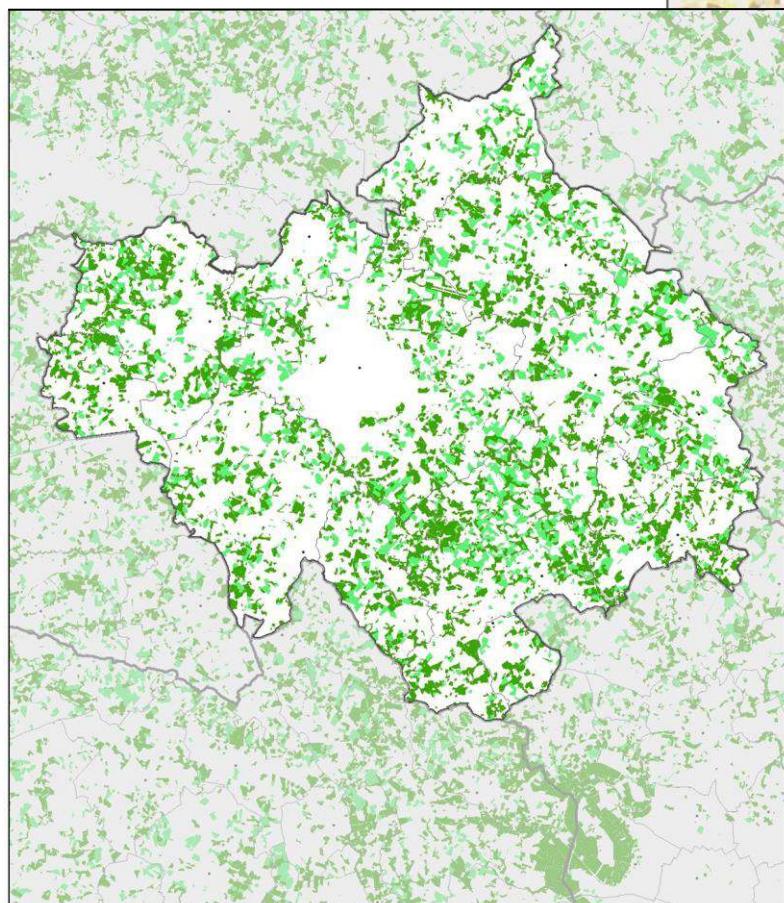
DU TERRITOIRE

Agriculture – Registre parcellaire graphique

Cultures



Prairies



Légende

RPG parcelles graphiques

■ Prairies permanentes

■ Prairies temporaires

- Chef lieu de canton

□ Limites des Communes

■ Limites des Intercommunalités

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)

En 2020, la communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon comptait 32 143 ha de Surface Agricole Utile (SAU).

Le territoire est une terre d'élevage, pour principal usage les prairies permanentes (28 % de la SAU). Celle-ci sont réparties de façon homogène sur la communauté d'agglomération.

La première production sur le territoire est le maïs grain et ensilage avec 22 % de la SAU. S'en suit les prairies temporaires avec 16 % de la SAU. Ici aussi, ces deux productions sont réparties de façon homogène sur le territoire.

L'ESSENTIEL

- 28 % de prairies permanentes et 16 % de prairies temporaires .
- Principales production : maïs (22 % de la SAU)

Classement par ordre d'importance

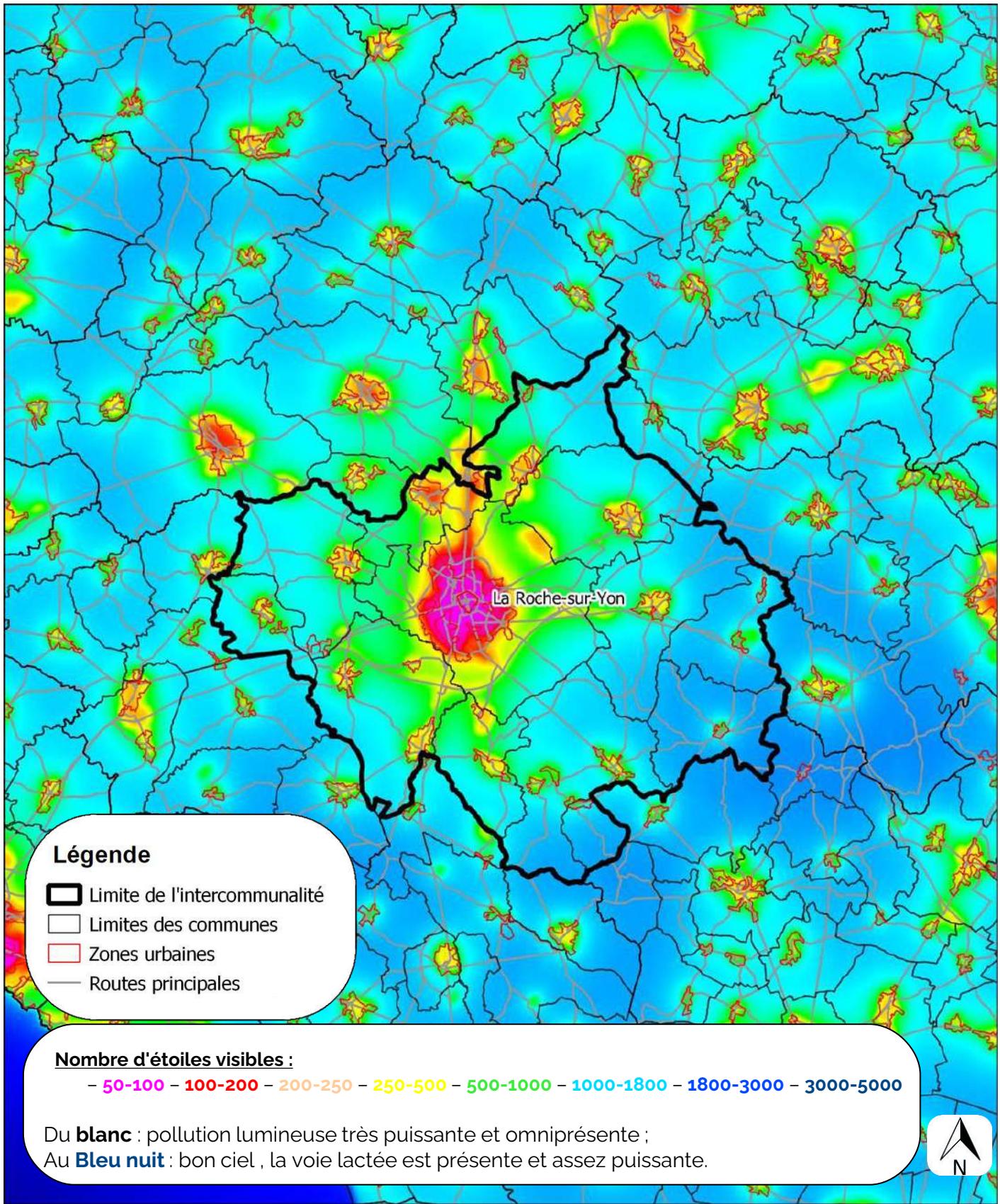
1 2 3

Assolement	Surface (ha)	% de la surface agricole	% de la surface du territoire
Autres céréales	1336	4.16	2.68
Autres cultures industrielles	8	0.02	0.02
Autres oléagineux	236	0.73	0.47
Blé tendre	3806	11.84	7.62
Colza	508	1.58	1.02
Divers	262	0.82	0.52
Estives et landes	5	0.02	0.01
Fourrage	1346	4.19	2.70
Fruits à coque	0	0.00	0.00
Gel (surfaces gelées sans production)	134	0.42	0.27
Légumes ou fleurs	296	0.92	0.59
Légumineuses à grains	21	0.07	0.04
Maïs grain et ensilage	7387	22.98	14.79
Orge	857	2.67	1.72
Plantes à fibres	84	0.26	0.17
Prairies permanentes	9220	28.68	18.46
Prairies temporaires	5302	16.50	10.62
Protéagineux	118	0.37	0.24
Tournesol	1043	3.24	2.09
Vergers	13	0.04	0.03
Vignes	43	0.13	0.09
NA	118	0.37	0.24

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est compilation des données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs pour bénéficier des aide de la politique agricole commune (PAC).

aménagement DU TERRITOIRE

Pollution lumineuse



Source : AVEX, 2018

0 7 14 km



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)

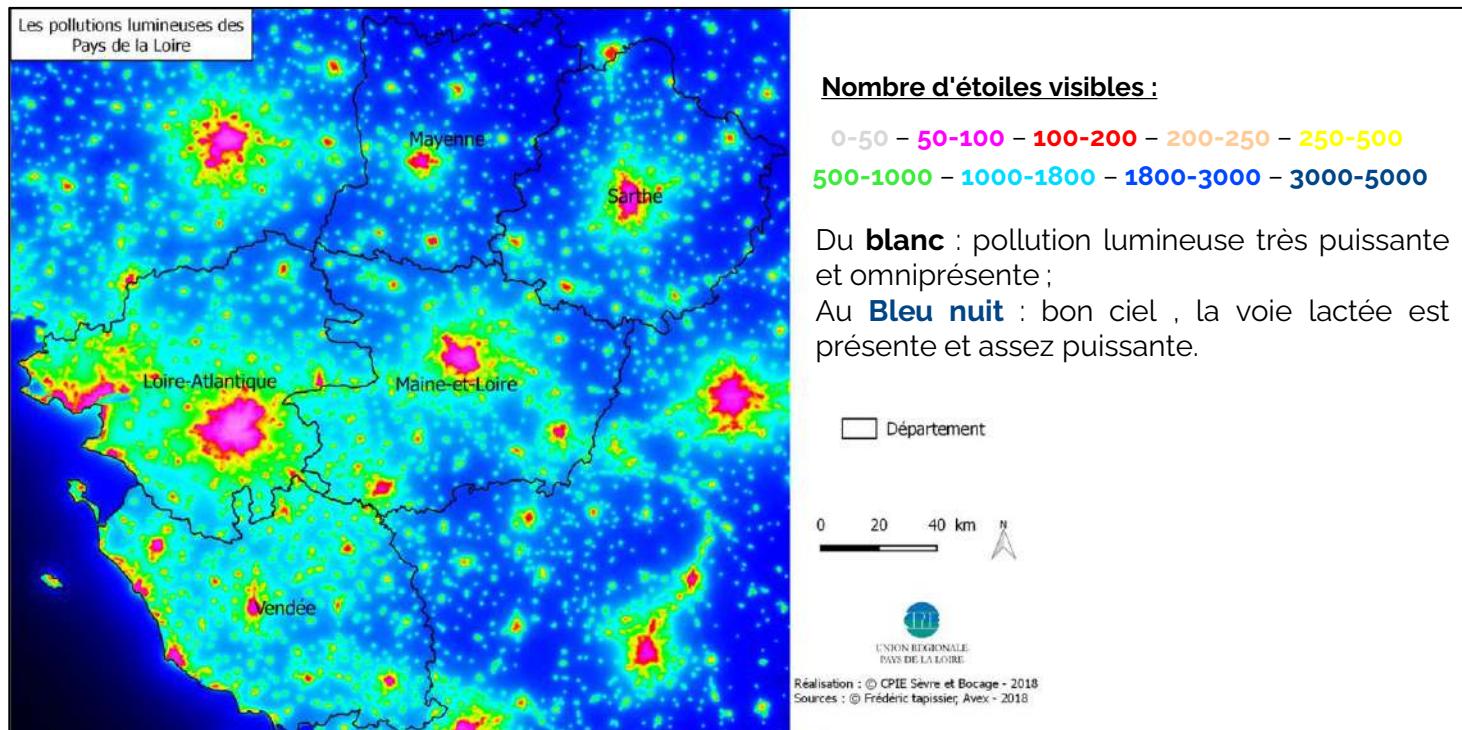
La forte émission de lumière artificielle confronte nos sociétés au problème de pollution lumineuse. Ce phénomène se concentre au niveau des zones urbanisées (grandes villes mais également villages) à des degrés différents. Cette pollution a des conséquences sur la faune et la flore mais également sur la santé humaine : perturbation du rythme circadien, accroissement de la prédate, modification de la disponibilité en ressource alimentaire, influence sur la migration ...

Dans le but de diminuer les impacts environnementaux et de réduire la consommation énergétique, la prise en compte de la pollution lumineuse se développe dans nos façons d'aménager le territoire et de vivre.

Pour réduire cette pollution, plusieurs solutions sont en cours d'expérimentation: éclairage à la demande ou par détection de mouvement, éclairage moins puissant, extinction totale en cœur de nuit, lumière ambrée ...

La mise en place de ces dispositions peut permettre la création ou le maintien de corridors écologiques dans le cadre de la trame noire.

A l'échelle de la communauté d'agglomération, c'est la Roche-sur-Yon et les ZAC attenantes, qui constituent la plus grande source de pollution lumineuse. Les autres points à forte pollution lumineuse correspondent généralement aux centres et bourgs des communes du territoire.



Réglementation sur les éclairages nocturnes

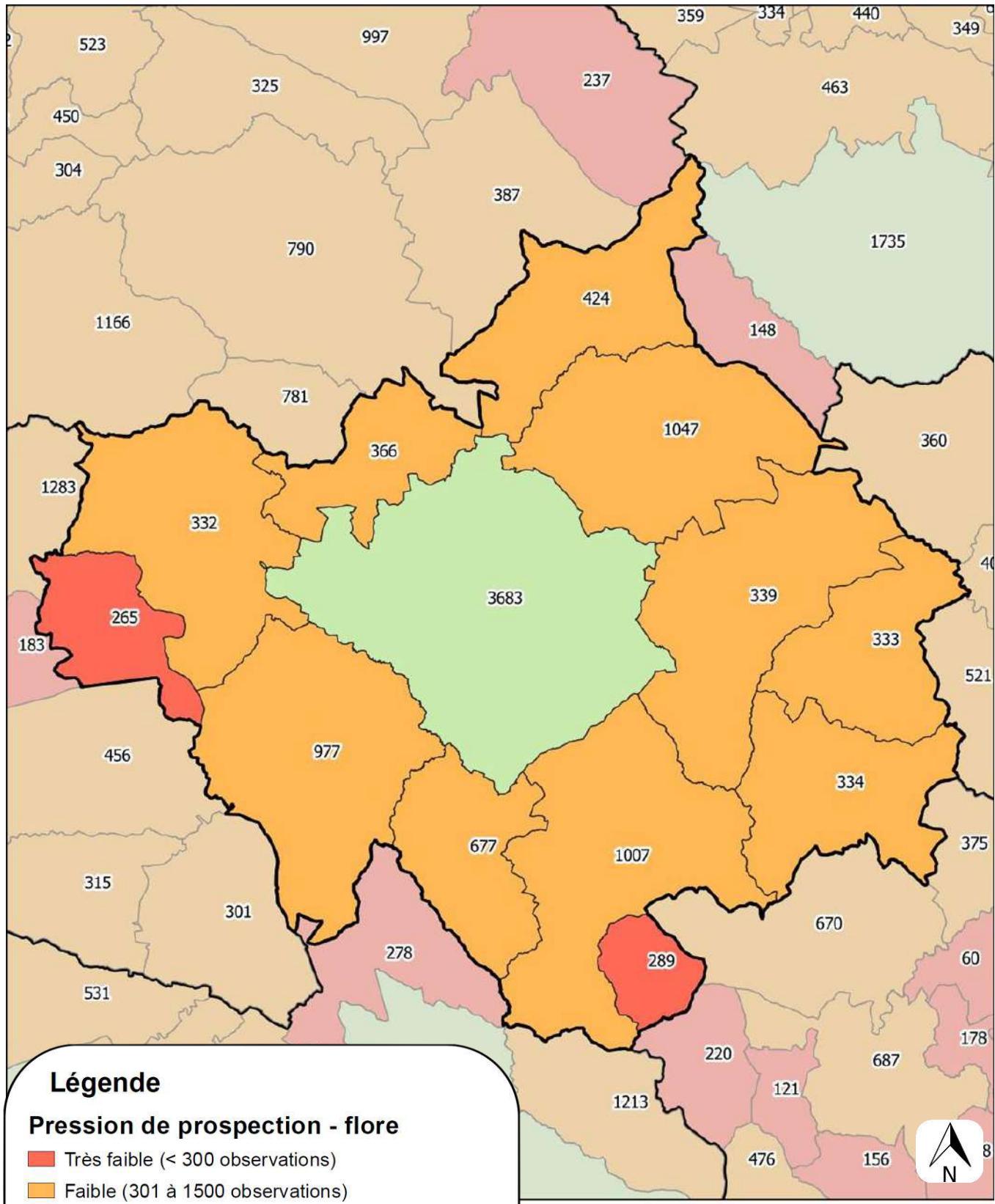
(Art. 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses)

« Les émissions de lumière artificielle des installations d'éclairage extérieur et des éclairages intérieurs émis vers l'extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne. »

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :
nombre d'observations



Source : Biodiv' Pays de la Loire, export de Novembre 2021

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)



Les données utilisées sont issues du portail Biodiv'Pays de la Loire et ont été collectées dans le cadre de projets avec des financements publics, ainsi que des données issues d'observations par un ensemble de bénévoles.

Ce portail met à disposition les données rassemblées et validées par la Ligue pour la protection des oiseaux, le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, le Conservatoire botanique national de Brest, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains et les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement.

Biodiv'Pays de la Loire témoigne et reflète l'état actuel de la connaissance sur le statut et la répartition des espèces en Pays de la Loire et ne prétend pas à l'exhaustivité : l'absence d'observation d'une espèce pour un secteur géographique déterminé ne signifie pas nécessairement que l'espèce en soit absente. De plus, seules les données téléversées par ces structures naturalistes sur le portail pour la période 2000-2020 ont pu être mobilisées pour cette synthèse.

Pour refléter cette pression d'inventaire, nous avons associé le nombre d'espèces observées par commune au niveau de connaissance estimé pour la flore. Ce niveau de connaissance exprime le rapport nombre d'observation/surface sur les communes.

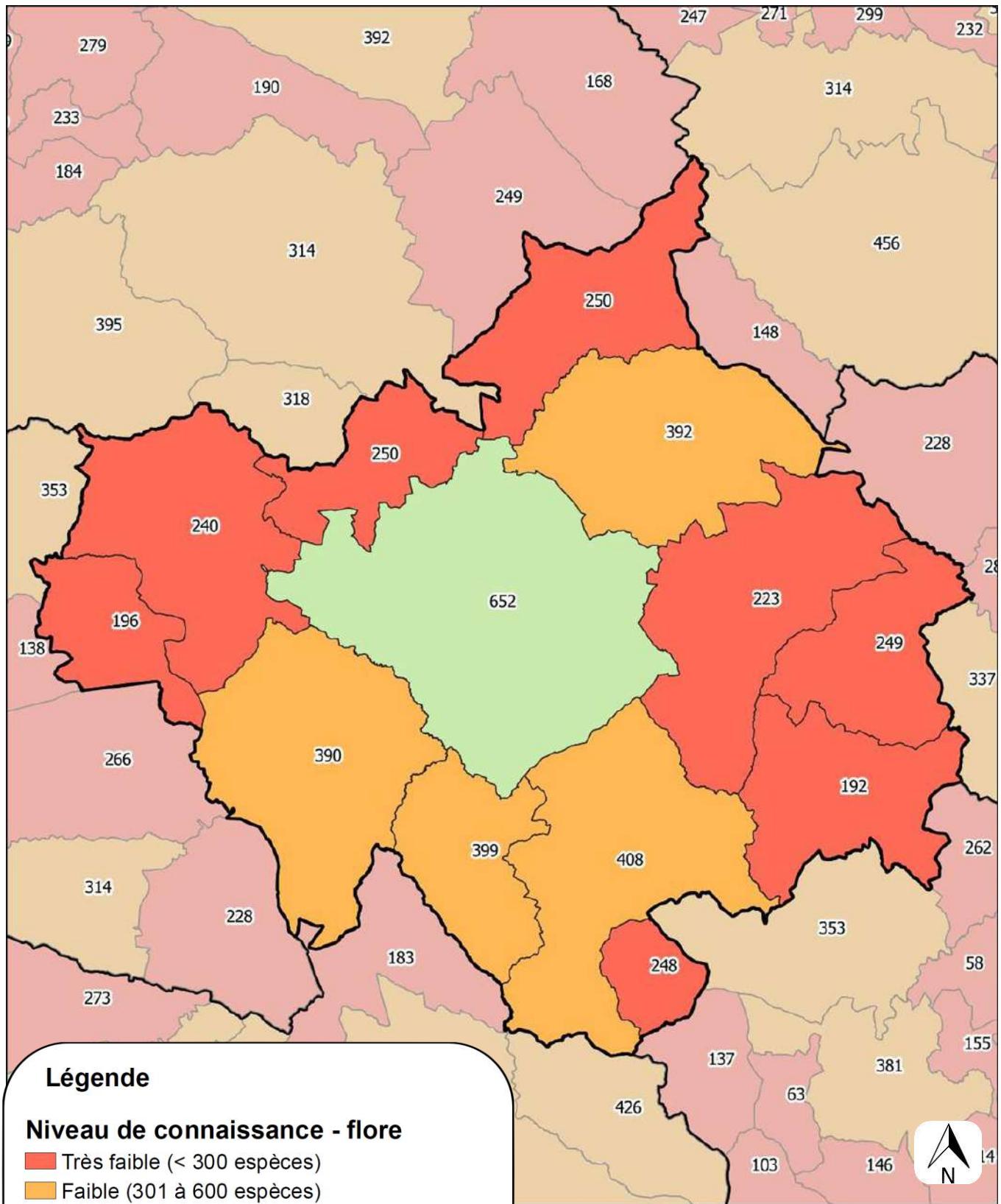
C'est la commune de la Roche-sur-Yon qui est actuellement la plus prospectée de l'agglomération avec 3 683 observations pour la flore. Elle est suivie par la Ferrière (1047 observations), Rives de l'Yon (1007 observations), Aubigny-Les Clouzeaux (977 observations) et Nesmy (677 observations). La moins prospectée, mais également l'une des plus petites en superficie, est Landeronde avec seulement 265 observations.

L'ESSENTIEL

- Une commune avec niveau de connaissance satisfaisant
- Dix commune avec un faible niveau de connaissance
- Deux commune avec un très faible niveau de connaissance

biodiversité DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères : nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - flore

- The legend consists of four colored squares with corresponding labels: a red square for 'Très faible (< 300 espèces)', an orange square for 'Faible (301 à 600 espèces)', a light green square for 'Moyen (601 à 900 espèces)', and a dark green square for 'Bon (> 900 espèces)'.



Source : Biodiv' Pays de la Loire, export de Novembre 2021

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)



Comme l'on pouvait s'y attendre, c'est la commune de la Roche-sur-Yon qui présente le plus d'espèces différentes (652), suivie des quatre mêmes communes que pour la quantité d'observations : Rives de l'Yon (408 espèces), Nesmy (399 espèces), la Ferrière (392 espèces) et Aubigny-les-Clouzeaux (390 espèces). Les autres communes comptabilisent moins de 250 espèces. Pas nécessairement parce qu'elles sont moins riches, mais en partie parce qu'elles sont moins prospectées.

Au total plus de 950 espèces de flore ont été recensées sur la communauté d'agglomération. Plus de 60 % des espèces présentes sur le territoire ont donc été recensées sur la ville de La Roche-sur-Yon.

L'ESSENTIEL

- La Roche-sur-Yon est la commune avec le nombre d'espèces le plus élevé
- Huit communes possèdent moins de 300 espèces
- 950 espèces présentes sur le territoire

Synthèse des inventaires flore

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observation	Nombre d'espèce
La Roche-sur-Yon	8 752	3 682	652
La Ferrière	4 717	1 047	392
Rives de l'Yon	5 426	1 007	408
Aubigny - Les Clouzeaux	5 228	977	390
Nesmy	2 452	677	399
Dompierre-sur-Yon	3 360	424	250
Mouilleron-le-Captif	1 973	366	250
La Chaize-le-Vicomte	4 951	339	223
Thorigny	3 215	334	192
Fougeré	2 689	333	249
Venansault	4 449	332	240
Le Tablier	928	289	248
Landeronde	1 796	264	196

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour la flore



Cette catégorie comprend les plantes qui sont menacées et/ou protégées. Selon les listes et les territoires, une plante protégée n'est pas forcément considérée comme menacée et inversement.

Ces plantes sont soit inscrites sur une (des) liste(s) rouge de la flore vasculaire de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) soit sur une (des) liste(s) d'espèces protégées en région ou en France.

Les zones humides et bords de cours d'eau

Parmi les 30 espèces patrimoniales connues sur l'Agglomération, on peut noter la présence du Flûteau nageant (*Luronium natans*) à la Chaize-le-Vicomte, la Ferrière et Venansault. Il s'agit d'une espèce aquatique que l'on trouve dans des eaux pauvres en éléments nutritifs, très légèrement acides ou calcaires. Cette espèce est protégée en France, inscrite à la Directive européenne Habitats Faune Flore, considérée comme Quasi menacée (NT) en Pays de la Loire et fait partie des espèces déterminantes de ZNIEFF, en Pays de la Loire également. Principalement présent en Loire-Atlantique à l'échelle de la Région, en Vendée, il n'est connu que sur 18 communes.

La commune de la Ferrière est localement connue pour abriter encore quelques zones tourbeuses. Ces milieux humides ayant longtemps été détruits, ils sont devenus rares, comme la flore qui y est strictement associée. On peut ainsi relever parmi les 392 espèces connues sur la commune et au cours des 20 dernières années, la présence de Sphaignes, de la Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*), de la Narthécie des marais (*Narthecium ossifragum*), de la Droséra à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), de la Linagrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), ...

D'autres espèces peu communes présentes sur l'Agglomération peuvent être citées comme la Pulicaire commune (*Pulicaria vulgaris*), la Littorelle à une fleur (*Littorella uniflora*) ou encore la Pilulaire commune (*Pilularia globulifera*), protégées au niveau national et fréquentant les zones humides.



Luronium natans Jérôme TOURNEUR



Drosera rotundifolia Jérôme TOURNEUR



Pilularia globulifera Olivier DURAND



Eriophorum angustifolium Claire BOUCHERON *Pulicaria vulgaris* Pierre CHASSELOUP



biodiversité

DU TERRITOIRE

Les plantes exotiques envahissantes



La flore invasive

Une plante « invasive avérée » est une plante exotique (étrangère à notre territoire) qui forme des populations denses, bien installées, montrant une dynamique d'extension rapide et dont les proliférations ont des conséquences sur la biodiversité locale par concurrence des espèces indigènes et par dégradation des milieux naturels, sur les activités économiques ou sur la santé humaine.

Les informations ci-dessous proviennent de la liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire (DORTEL F., LE BAIL J., 2019). Ont été retenues dans cette extraction de données uniquement les plantes invasives avérées dont le caractère envahissant est attesté. Les plantes potentiellement invasives et à surveiller, pour lesquelles un risque de développement dans l'avenir a été identifié, n'ont pas été retenues. 19 espèces de plantes invasives avérées sont connues sur l'Agglomération de la Roche-sur-Yon :

- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
- Azolla fausse-fougère (*Azolla filiculoides*)
- Bident feuillé (*Bidens frondosa*)
- Crassule de Helms (*Crassula helmsii*)
- Datura officinal (*Datura stramonium*)
- Elodée dense (*Egeria densa*)
- Elodée à feuilles étroites (*Elodea nuttallii*)
- Eragrostis en peigne (*Eragrostis pectinacea*)
- Fausse Gratiole (*Lindernia dubia*)
- Herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*)
- Hydrocotyle fausse-renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides*)
- Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*)
- Jussie faux-pourpier (*Ludwigia peploides*)
- Lentille d'eau (*Lemna minuta*)
- Myriophylle du brésil (*Myriophyllum aquaticum*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Renouée de Bohème (*Reynoutria x bohemica*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
- Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia*)



Datura stramonium Claire BOUCHERON



Myriophyllum aquaticum Pierre CHASSELOUP

Le Robinier faux-acacia et le Bident feuillé sont les espèces invasives les plus présentes sur le territoire puisque connues sur 9 des 12 communes. Comme de nombreuses espèces envahissantes, ces deux espèces produisent une importante quantité de graines qui se disséminent et germent très facilement.



Reynoutria japonica Claire BOUCHERON

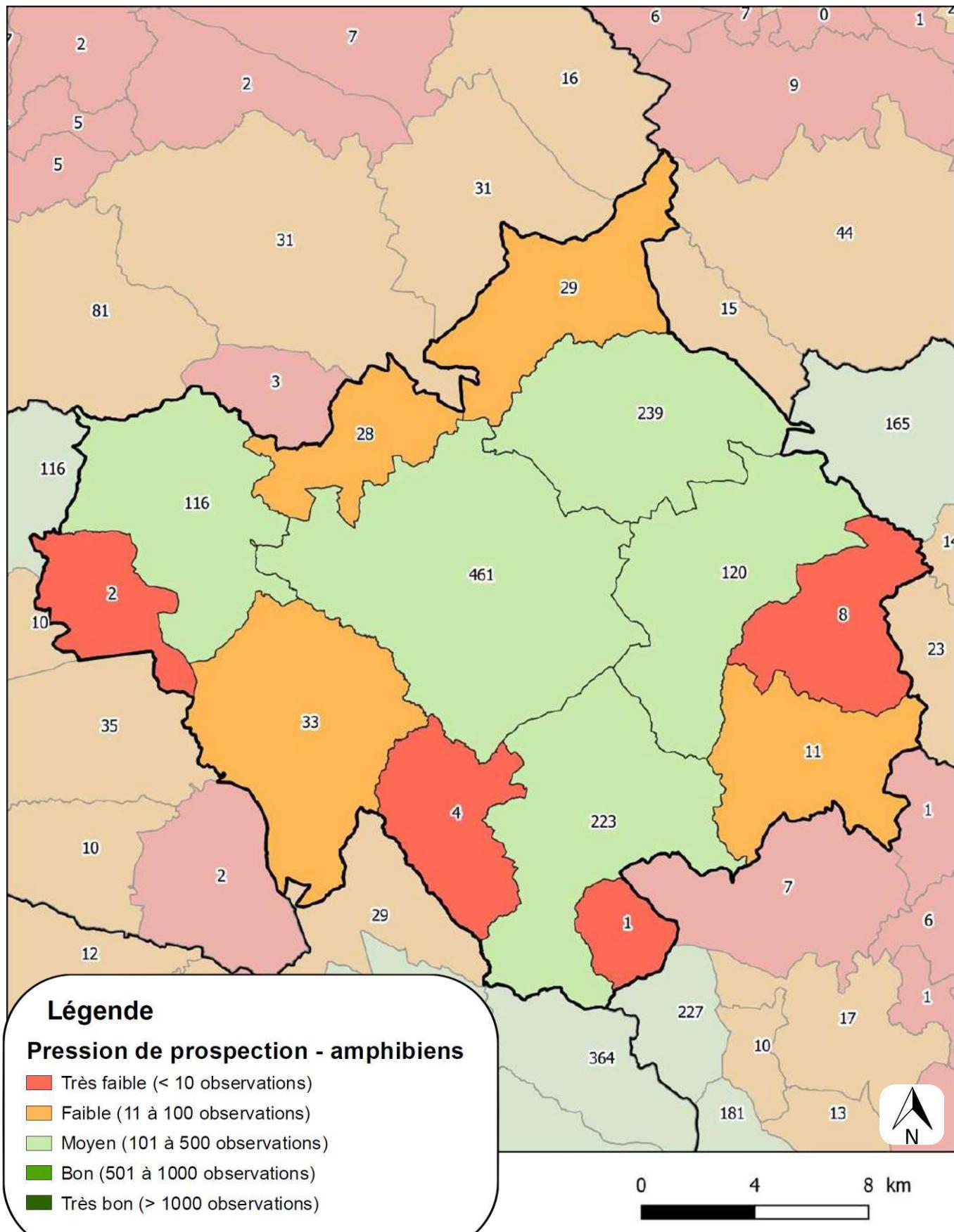


Ludwigia grandiflora Claire BOUCHERON

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les amphibiens : nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - amphibiens

- Très faible (< 10 observations)
 - Faible (11 à 100 observations)
 - Moyen (101 à 500 observations)
 - Bon (501 à 1000 observations)
 - Très bon (> 1000 observations)

Source : Biodiv' Pays de la Loire, export de Novembre 2021

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)



A l'image de la flore, la commune de La Roche-sur-Yon est la mieux couverte en termes de connaissance des Amphibiens, avec 461 données. Les communes de La Ferrière et Rives-de-l'Yon avoisinent les 200 données.

Les autres communes sont largement moins couvertes, puisque dix d'entre elles possèdent moins de 150 données, tandis que quatre communes ont moins de dix données : Landeronde, Le Tablier, Nesmy et Fougeré.

L'ESSENTIEL

- Quatre communes avec moins de dix données
- Plus fort nombre de données sur La Roche-sur-Yon

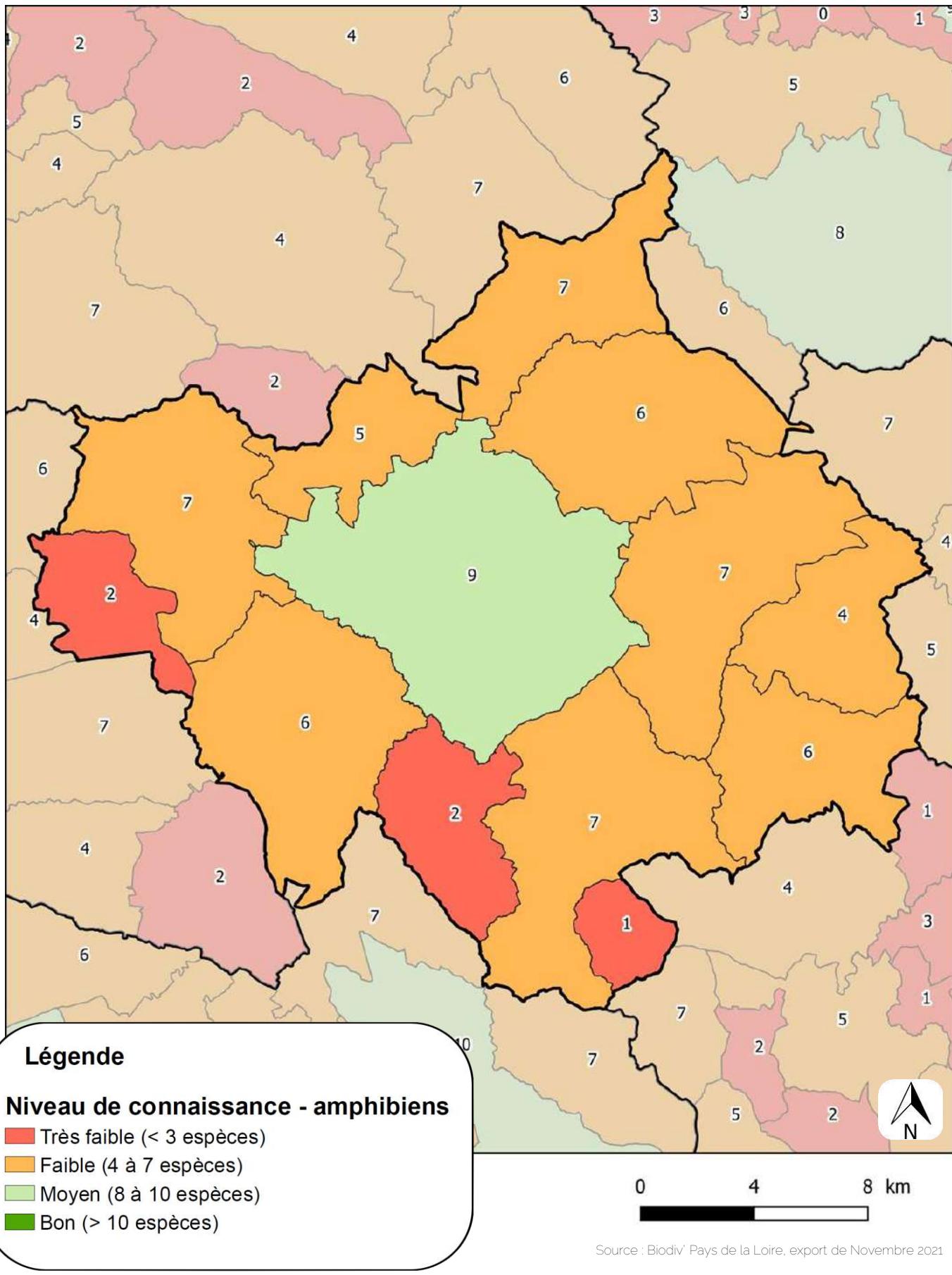
Synthèse des inventaires amphibiens

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observation	Nombre d'espèce
La Roche-sur-Yon	8 752	461	9
La Ferrière	4 717	239	6
Rives de l'Yon	5 426	233	7
La Chaize-le-Vicomte	4 951	120	7
Venansault	4 449	116	7
Aubigny - Les Clouzeaux	5 228	33	6
Dompierre-sur-Yon	3 360	29	7
Mouilleron-le-Captif	1 973	28	5
Thorigny	3 215	11	6
Fougeré	2 689	8	4
Nesmy	2 452	4	2
Le Tablier	928	4	1
Landeronde	1 796	2	2

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les amphibiens : nombre d'espèces



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)



La pression d'observation étant la plus forte sur La Roche-sur-Yon, le nombre d'espèces y est logiquement plus élevé, avec neuf espèces sur les 11 présentes sur la communauté d'agglomération. Parmi les plus remarquables, notons la présence du Crapaud calamite (*Epidalea calamita*), de l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) et du Triton marbré (*Triturus marmoratus*), tous quasi menacés en Pays de la Loire.

Les communes de Nesmy, Landeronde et Le Tablier sont celles avec le nombre d'espèces le plus faible (1 à 2 espèces). La seule espèce inventoriée sur la commune du Tablier est la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), tandis que sur Nesmy il s'agit du Crapaud épineux (*Bufo spinosus*) et de la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) et sur Landeronde de la Salamandre tachetée et de la Rainette verte (*Hyla arborea*). La commune du Tablier possède un réseau de mare relativement faible. Cela peut expliquer ce résultat. Il peut toutefois être envisagé de mener une campagne d'inventaire plus poussée sur ces trois communes afin d'enrichir les connaissances relatives aux amphibiens.

L'ESSENTIEL

- Trois communes avec moins de trois espèces
- Neuf espèces présentes sur La Roche-sur-Yon
- Onze espèces recensées sur le territoire

Les espèces remarquables

Les Amphibiens constituent le groupe vivant le plus menacé sur notre planète, et de loin. Plus de la moitié des amphibiens d'Europe (59 %) sont en déclin, ce qui signifie que les amphibiens sont plus menacés que les mammifères (15 %) et les oiseaux (13 %) d'Europe.

De ce fait, l'ensemble des Amphibiens sont protégés au niveau national. Il est donc plus que nécessaire de prendre en compte ces espèces dans tous projets d'aménagements au sein du territoire.

Parmi les dix espèces inventoriées sur la communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon, trois apparaissent sur la **liste rouge régionale**, en tant **qu'espèce quasi menacée** : l'Alyte accoucheur, le Triton marbré et le Crapaud calamite. Une apparaît en tant qu'espèce quasi menacée sur la liste rouge nationale : la Rainette verte.

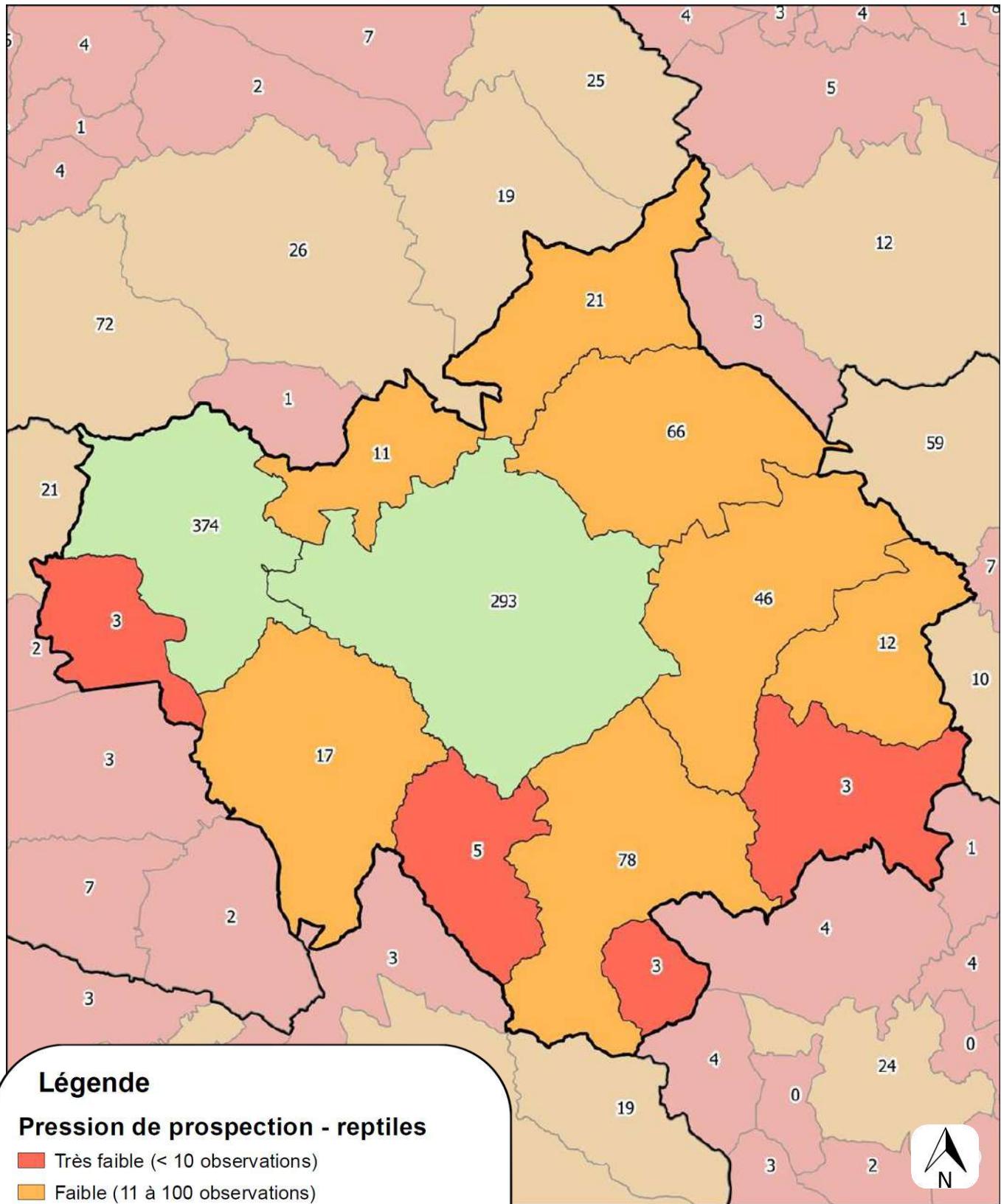
Afin de favoriser les Amphibiens sur la communauté d'agglomération de la Roche-sur-Yon il est possible de créer de nouvelles mares sur les secteurs à plus faibles densité ou encore de restaurer les mares en cours de comblement.

biodiversité

Les reptiles : nombre d'observations



DU TERRITOIRE



Légende

Pression de prospection - reptiles

- Très faible (< 10 observations)
 - Faible (11 à 100 observations)
 - Moyen (101 à 500 observations)
 - Bon (501 à 1000 observations)
 - Très bon (> 1000 observations)



Source : Biodiv' Pays de la Loire, export de Novembre 2021



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)

La commune de Venansault est celle dont le niveau de connaissance est le plus élevé avec près de 400 données. S'en suit La Roche-sur-Yon avec presque 300 données.

Pour ce qui concerne les autres communes, la connaissance est faible à très faible puisqu'il existe moins de 100 données sur chacune d'elle. Comme à l'accoutumé, les communes les moins prospectées, possèdent moins de cinq données. Il s'agit de Landeronde, Nesmy, Le Tablier et Thorigny.

L'ESSENTIEL

- Plus de 80 % des communes ont une faible pression de prospection
- Quatre communes avec moins de cinq données

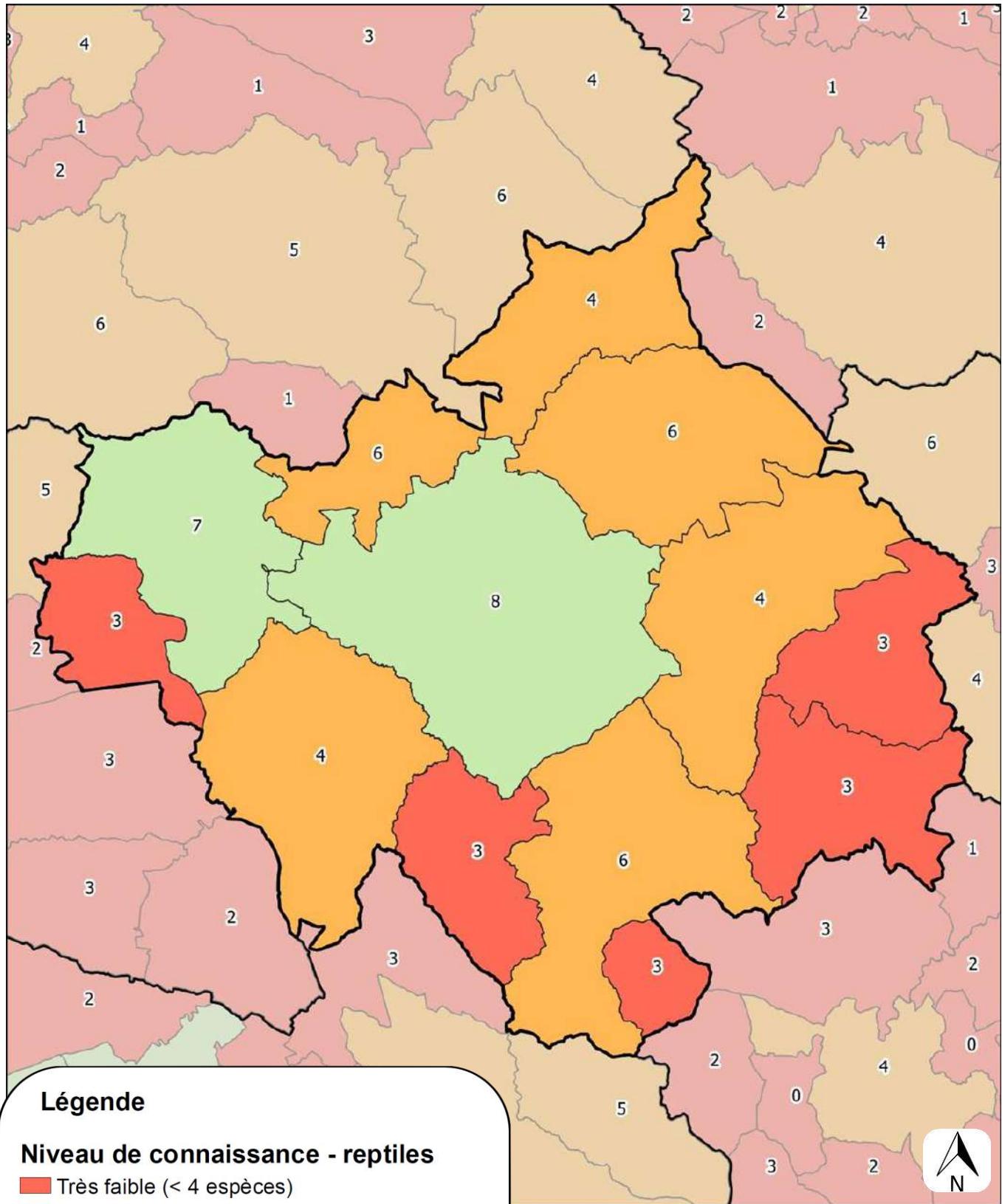
Synthèse des inventaires reptiles

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observation	Nombre d'espèce
Venansault	4 449	374	7
La Roche-sur-Yon	8 752	293	8
Rives de l'Yon	5 426	78	6
La Ferrière	4 717	66	6
La Chaize-le-Vicomte	4 951	46	4
Dompierre-sur-Yon	3 360	21	4
Aubigny - Les Clouzeaux	5 228	17	4
Fougeré	2 689	12	3
Mouilleron-le-Captif	1 973	11	6
Nesmy	2 452	5	3
Thorigny	3 215	3	3
Le Tablier	928	3	3
Landeronde	1 796	3	3

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les reptiles :
nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - reptiles

- Très faible (< 4 espèces)
- Faible (5 à 6 espèces)
- Moyen (7 à 9 espèces)
- Bon (> 9 espèces)



0 4 8 km

Source : Biodiv' Pays de la Loire, export de Novembre 2021



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)

La ville de La Roche-sur-Yon est une nouvelle fois celle qui possède le plus grand nombre d'espèces. 61 % des espèces présentes en Vendée ont été inventoriées sur la ville. Sept espèces ont été inventoriées sur la commune de Venansault. Ces deux communes ont donc un niveau de connaissance relativement bon. Notons de plus que, sur l'ensemble du territoire étudié, huit espèces ont été inventoriées. L'ensemble des espèces présentes a donc été recensé sur la ville de La Roche-sur-Yon.

Les onze autres communes de la communauté d'agglomération ont un niveau de connaissance considéré comme étant faible à très faible. Cela est dû à une pression de prospection moins importante.

L'ESSENTIEL

- Niveau de connaissance faible à très faible sur plus de la moitié de la communauté d'agglomération
- Huit espèces présentes sur La Roche-sur-Yon (13 espèces en Vendée)

Les espèces remarquables

Avec les Amphibiens, les Reptiles constituent le groupe vivant le plus menacé sur notre planète. 42 % des reptiles sont en déclin, dont 21 % sont menacés. Le déclin de ces espèces est essentiellement causé par la destruction de leurs habitats naturels par l'homme.

De ce fait, l'ensemble des Reptiles sont protégés au niveau national. Il est donc plus que nécessaire de prendre en compte ces espèces dans tous projets d'aménagements au sein du territoire.

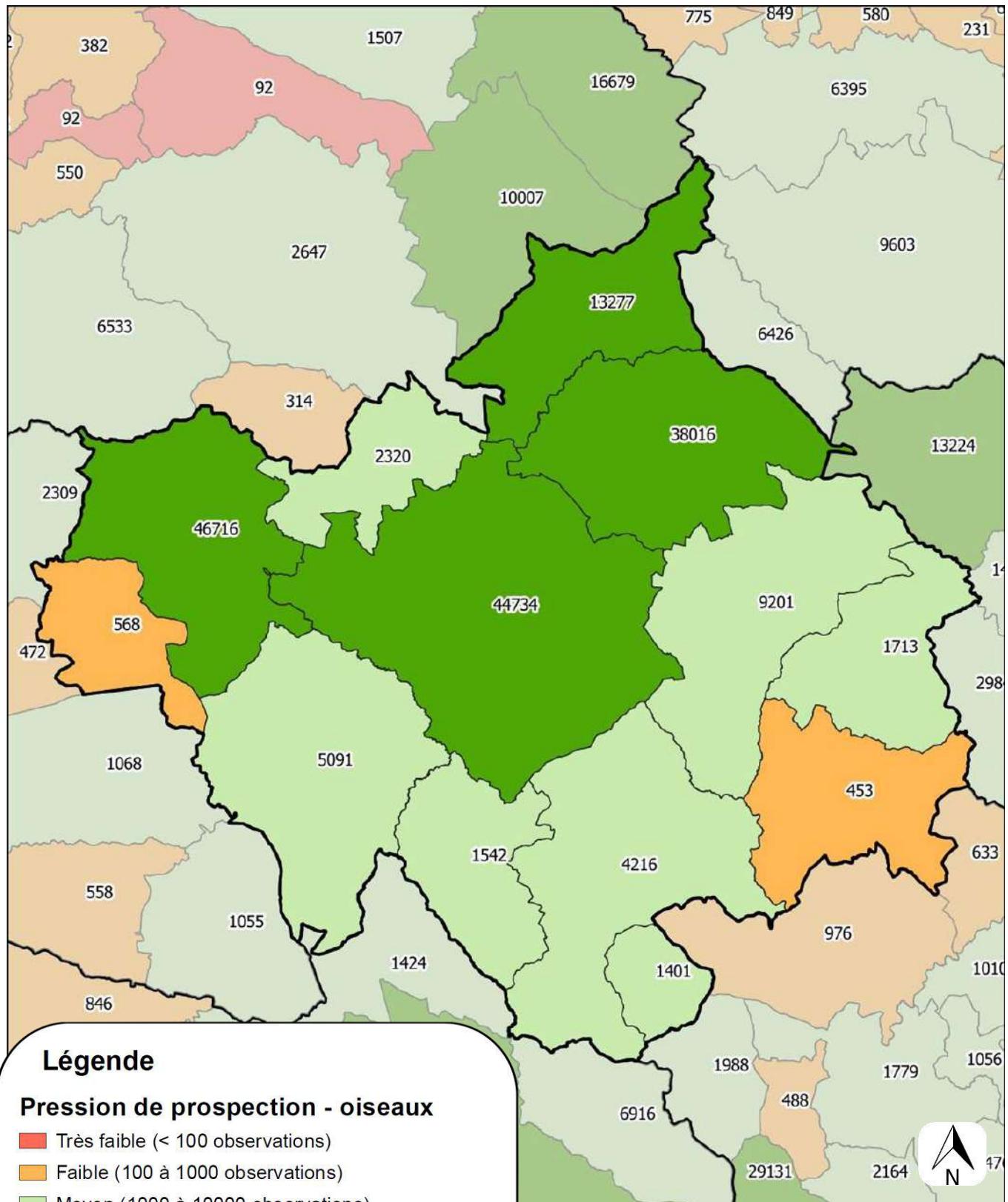
Parmi les huit espèces inventoriées sur la communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon, une apparaît sur **liste rouge régionale**, en tant **qu'espèce en danger d'extinction** : la Vipère aspic. Une apparaît en tant **qu'espèce quasi-menacée** : la Couleuvre helvétique, et enfin une espèce est considérée comme étant **vulnérable** : la Couleuvre vipérine. Cette dernière est par ailleurs quasi-menacée à l'échelle nationale.

Afin de favoriser la présence des Reptiles sur la communauté d'agglomération, il convient de conserver les réseaux de haies, maintenir ça et là quelques zones de friches et éviter en certains lieux, l'intervention systématique.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les oiseaux :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - oiseaux

- Très faible (< 100 observations)
- Faible (100 à 1000 observations)
- Moyen (1000 à 10000 observations)
- Bon (10000 à 50000 observations)
- Très bon (> 50000 observations)

Source : Biodiv' Pays de la Loire, export de Novembre 2021

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)



Le groupe des oiseaux est le plus connus. La commune de Venansault a à elle seule plus de 46 000 données, tandis que la Roche-sur-Yon en possède 44 000. Les communes de Dompierre-sur-Yon et La Ferrière ont également un bon niveau de connaissance avec respectivement plus de 13 000 et 38 000 données.

Sept communes ont un niveau de connaissance moyen avec plus de 1000 données. Les communes les moins prospectées et avec un faible niveau de connaissance sont Landeronde et Thorigny.

L'ESSENTIEL

- Groupe d'espèces le mieux connu avec près de 170 000 données
- Deux communes avec un faible niveau de connaissance

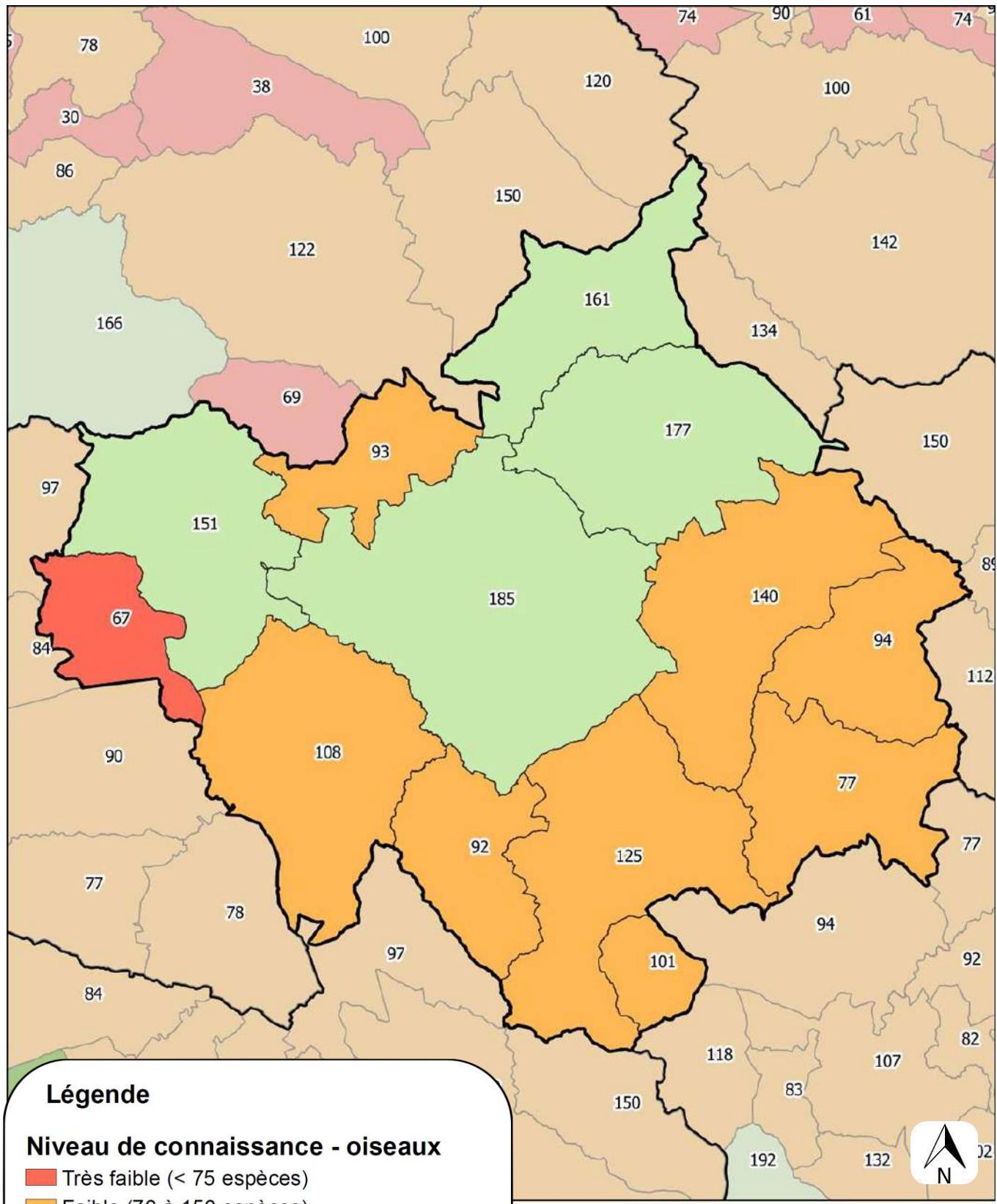
Synthèse des inventaires oiseaux

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observation	Nombre d'espèce
Venansault	4 449	46 716	151
La Roche-sur-Yon	8 752	44 734	185
La Ferrière	4 717	38 016	177
Dompierre-sur-Yon	3 360	13 277	161
La Chaize-le-Vicomte	4 951	9 201	140
Aubigny - Les Clouzeaux	5 228	5 091	108
Rives de l'Yon	5 426	4 216	125
Mouilleron-le-Captif	1 973	2 320	93
Fougeré	2 689	1 713	94
Nesmy	2 452	1 542	92
Le Tablier	928	1 401	101
Landeronde	1 796	568	67
Thorigny	3 215	453	77

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les oiseaux :
nombre d'espèces



Source : Biodiv' Pays de la Loire, export de Novembre 2021

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)



215 espèces d'oiseaux sont connues sur la communauté d'agglomération. Plus de 100 ont été inventoriées sur huit des treize communes. A l'image du nombre de données, les communes présentant le plus grand nombre d'espèces sont Venansault, La Roche-sur-Yon, La Ferrière et Dompiere-sur-Yon.

Seulement 67 espèces ont été inventoriées sur la commune de Landeronde. Cela témoigne d'une pression de prospection relativement faible.

Nous pouvons mettre en avant quatre grands groupes d'espèces :

- Les espèces inféodées aux milieux humides et surfaces en eaux : limicoles et anatidés. Ces derniers ont été inventoriés principalement sur et aux abords du Lac de Moulin Papon mais aussi sur le réseau hydrographique de la communauté d'agglomération ;
- Les espèces inféodées au bocage : Pie-grièche écorcheur, Rossignol philomèle, Bruant jaune et Chevêche d'Athéna entre autres ;
- Les espèces inféodées aux espaces agricoles : alouettes, tarier, bruants
- Les espèces inféodées aux espaces urbains : hirondelles, martinets, moineaux, ... ;
- Les espèces inféodées aux boisements : Circaète Jean-le-Blanc, Chouette hulotte, Sittelle torchepot; ...

L'ESSENTIEL

- 215 espèces inventoriées sur l'ensemble de la communauté d'agglomération ;
- Globalement bon niveau de connaissance pour ce taxon.

Les espèces remarquables

Le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) a mis en avant la chute drastique d'un certain nombre d'oiseaux spécialisés. A titre d'exemple les oiseaux inféodés aux milieux agricoles ont chuté de près de 30 % depuis 1990 (cf. graphique suivant).

Ce triste constat a permis de revoir la liste rouge des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire. Plusieurs passereaux présents sur la communauté d'agglomération et autrefois communs sont désormais sur cette liste : le Verdier d'Europe, la Tourterelle des bois, le Tarier pâtre, le Serin cini, le Cochevis huppé, l'Alouette des champs et le Chardonneret élégant sont **quasi menacés** en Pays de la Loire. Le Moineau friquet est **vulnérable** tandis que le Bruant jaune est en **danger critique d'extinction**.

Cette dégradation est concomitante de l'intensification des pratiques agricoles avec la généralisation des insecticides qui supprime la première ressource alimentaires des oiseaux.

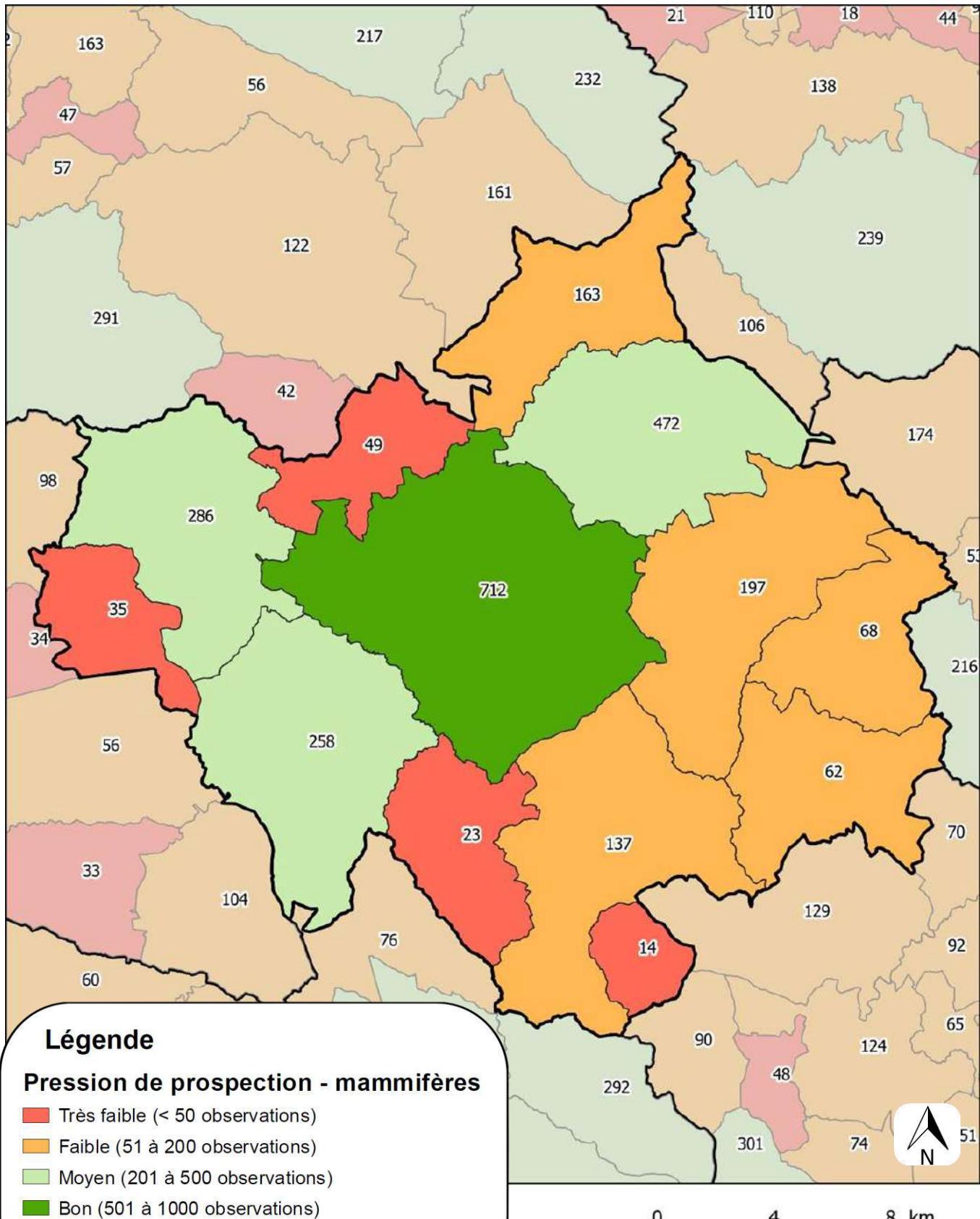
L'interdiction de l'utilisation de ces produits dans les espaces urbains pourraient petit à petit inverser la tendance.

Les espèces des milieux urbains (moineaux, hirondelles, ...) voient leur population diminuer de près de 28 %. Cette chute est liée à la baisse des sites propices à la nidification (ravalement des bâtiments, rénovation, ...). La prise en compte de ces espèces dans tout projet d'aménagement est donc une nécessité (mise en place d'espace favorable à la nidification sur les nouveaux bâtiments, ...)



biodiversité DU TERRITOIRE

Les mammifères :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - mammifères

- Très faible (< 50 observations)
- Faible (51 à 200 observations)
- Moyen (201 à 500 observations)
- Bon (501 à 1000 observations)
- Très bon (> 1000 observations)

Source : Biodiv' Pays de la Loire, export de Novembre 2021

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)



Les données extraites pour l'analyse des mammifères ne prennent pas en compte les chauves-souris. Concernant les mammifères non volants, la commune la mieux connue est une nouvelle fois La Roche-sur-Yon, avec plus de 700 données. Vient ensuite la commune de La Ferrière avec plus de 450 données. Les communes ayant une faible pression de prospection sont, comme à l'habitude, Landeronde, Nesmy et Le Tablier.

L'ESSENTIEL

- La commune la mieux couverte est La Roche-sur-Yon
- Les communes ayant le moins de données sont, comme à l'habitude, Landeronde, Nesmy et Le Tablier

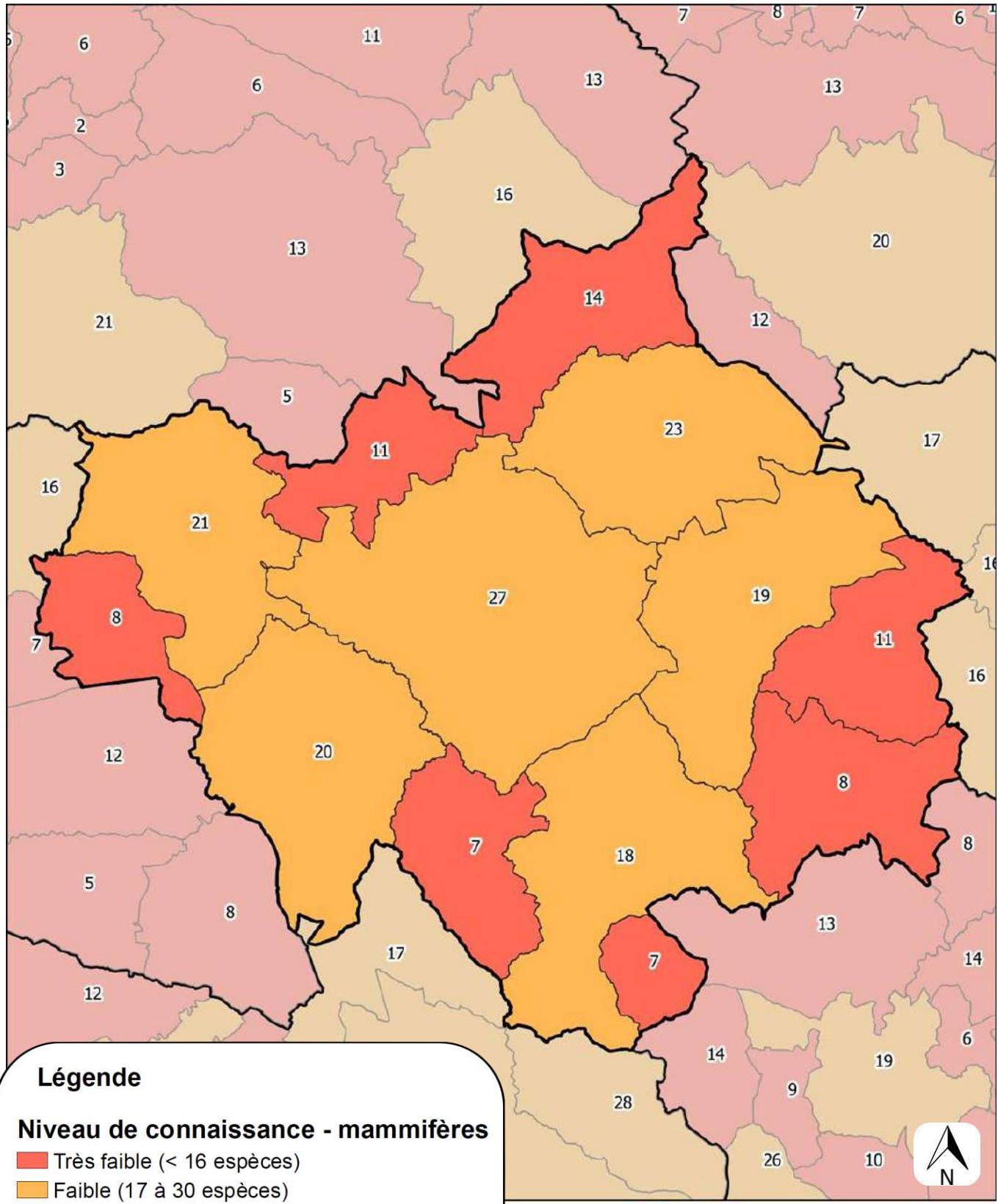
Synthèse des inventaires mammifères

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observation	Nombre d'espèce
La Roche-sur-Yon	8 752	712	27
La Ferrière	4 717	472	23
Venansault	4 449	286	21
Aubigny - Les Clouzeaux	5 228	258	20
La Chaize-le-Vicomte	4 951	197	19
Dompierre-sur-Yon	3 360	163	14
Rives de l'Yon	5 426	137	7
Fougeré	2 689	68	11
Thorigny	3 215	62	8
Mouilleron-le-Captif	1 973	49	11
Landeronde	1 796	35	8
Nesmy	2 452	23	7
Le Tablier	928	14	7

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les mammifères :
nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - mammifères

- Très faible (< 16 espèces)
- Faible (17 à 30 espèces)
- Moyen (31 à 45 espèces)
- Bon (> 45 espèces)

Source : Biodiv' Pays de la Loire, export de Novembre 2021

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)



La carte ci-contre affiche un niveau de connaissance faible à très faible pour ce qui concerne le nombre d'espèces de mammifères. Cette lecture est à prendre avec précaution, puisque cela se base sur le nombre de mammifères en Pays de la Loire, chauves-souris comprises. Or, le jeu de données analysé pour la réalisation de cette carte n'a pas tenu compte des chiroptères.

Il convient ici de plutôt prendre en compte le nombre de mammifères inventoriés sur la communauté d'agglomération, qui s'élève à 30. Nous pouvons alors considérer qu'au-dessus de 20 espèces, le niveau de connaissance est bon. En-dessous nous pouvons considérer qu'il est faible à très faible.

En dehors des communes de La Roche-sur-Yon, La Ferrière et Venansault, le niveau de connaissance des mammifères est faible. En effet, en analysant les données il est constaté qu'aucune étude des micromammifères n'a été effectué sur la communauté d'agglomération. L'analyse des pelotes de rejections d'Effraie des clochers permet d'acquérir de solides connaissances sur ces espèces. Il peut être envisagé d'effectuer ce type d'étude pour enrichir les connaissances sur les mammifères de la communauté d'agglomération.

L'ESSENTIEL

- Connaissance faible des mammifères sur plus de la moitié de la communauté d'agglomération
- Trois communes avec une bonne pression de prospection : La Roche-sur-Yon, Venansault et la Ferrière
- 30 espèces inventoriées sur le territoire

Les espèces remarquables

La nouvelle liste rouge des mammifères a été éditée en 2020. Sur les 69 espèces de mammifères présentes en Pays de la Loire, 19 (soit 35 %) sont menacées de disparition. Sont principalement concernés les micromammifères et les chauves-souris.

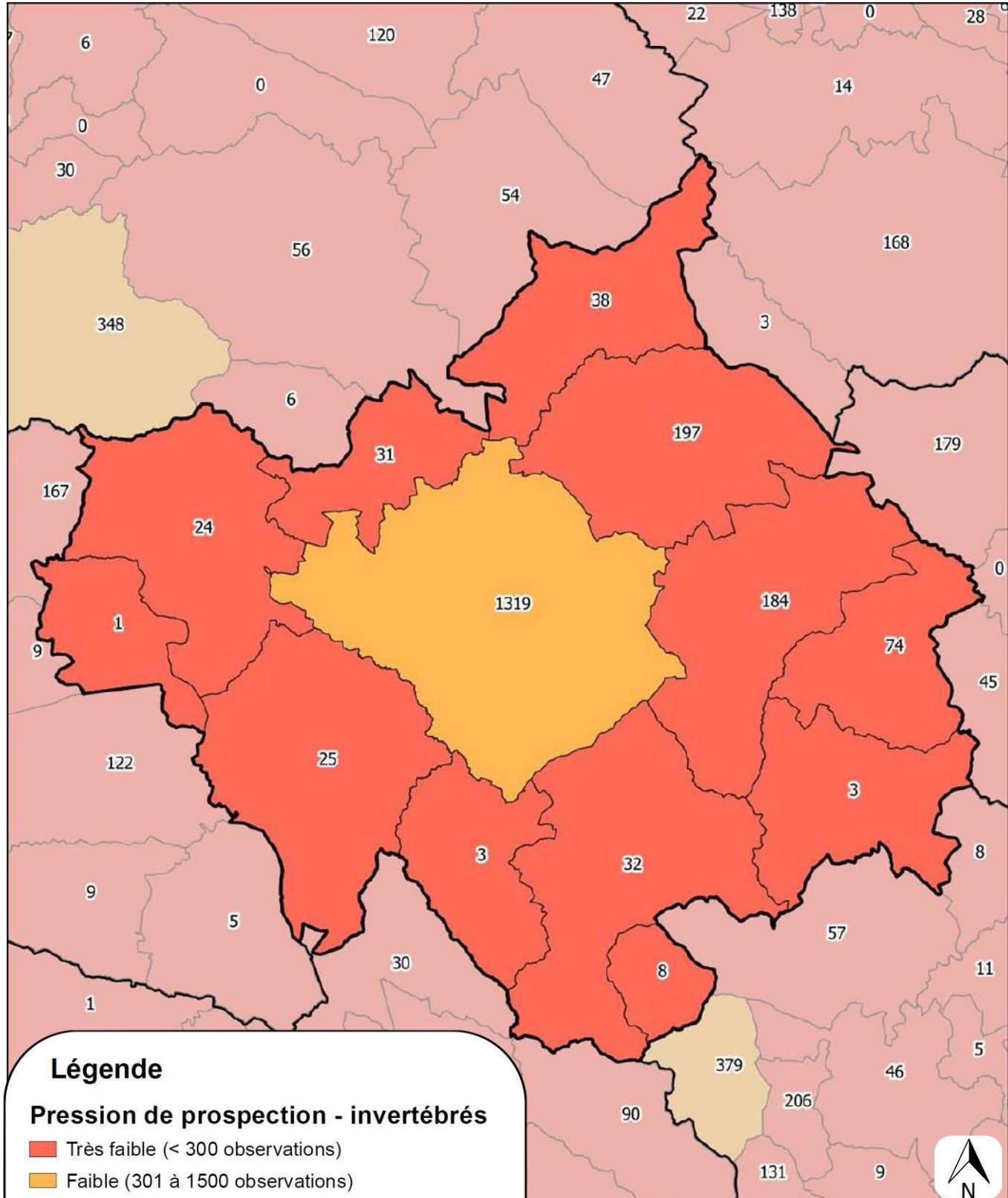
Parmi les espèces présentes sur la communauté d'agglomération nous pouvons citer la Crocidure des jardins, en danger **critique d'extinction** sur la région; le Campagnol agreste, la Loutre d'Europe et la Belette d'Europe, espèces **quasi-menacées** en Pays de la Loire, le Campagnol amphibia, le Rat des moissons, la Musaraigne pygmée, le Putois d'Europe et le Lapin de garenne, **vulnérable** dans la région.

La création de zones non gérées en bord de cours d'eau ou de friche ça et là sur le territoire de la communauté d'agglomération est favorable à la conservation des mammifères.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les invertébrés :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - invertébrés

- Très faible (< 300 observations)
- Faible (301 à 1500 observations)
- Moyen (1501 à 5000 observations)
- Bon (5001 à 25000 observations)
- Très bon (> 25000 observations)



Source : Biodiv' Pays de la Loire, export de Novembre 2021

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)



Pour la réalisation de ce document, 1 939 données ont été mobilisées, ce qui apparaît comme étant très faible au regard de l'extrême diversité d'invertébrés qui peuvent être inventoriés quotidiennement. Bien qu'un certain nombre d'observations soient collectables également par ailleurs, la répartition géographique des données disponibles ici, révèlent que les prospections se concentrent essentiellement sur le territoire de la Roche-sur-Yon qui dispose alors à elle seule d'une somme d'information de l'ordre de 68% des observations de l'agglomération. Les invertébrés sont ensuite principalement étudiés sur les communes de la Ferrière et de la Chaize-le-Vicomte, qui comptent respectivement 10 et 9 % des données. Un grand nombre d'informations concernant les invertébrés manque pour les autres communes.

L'ESSENTIEL

- Observations concentrées sur 3 communes : La Roche-sur-Yon puis la Ferrière et la Chaize-le-Vicomte...

Synthèse des inventaires invertébrés

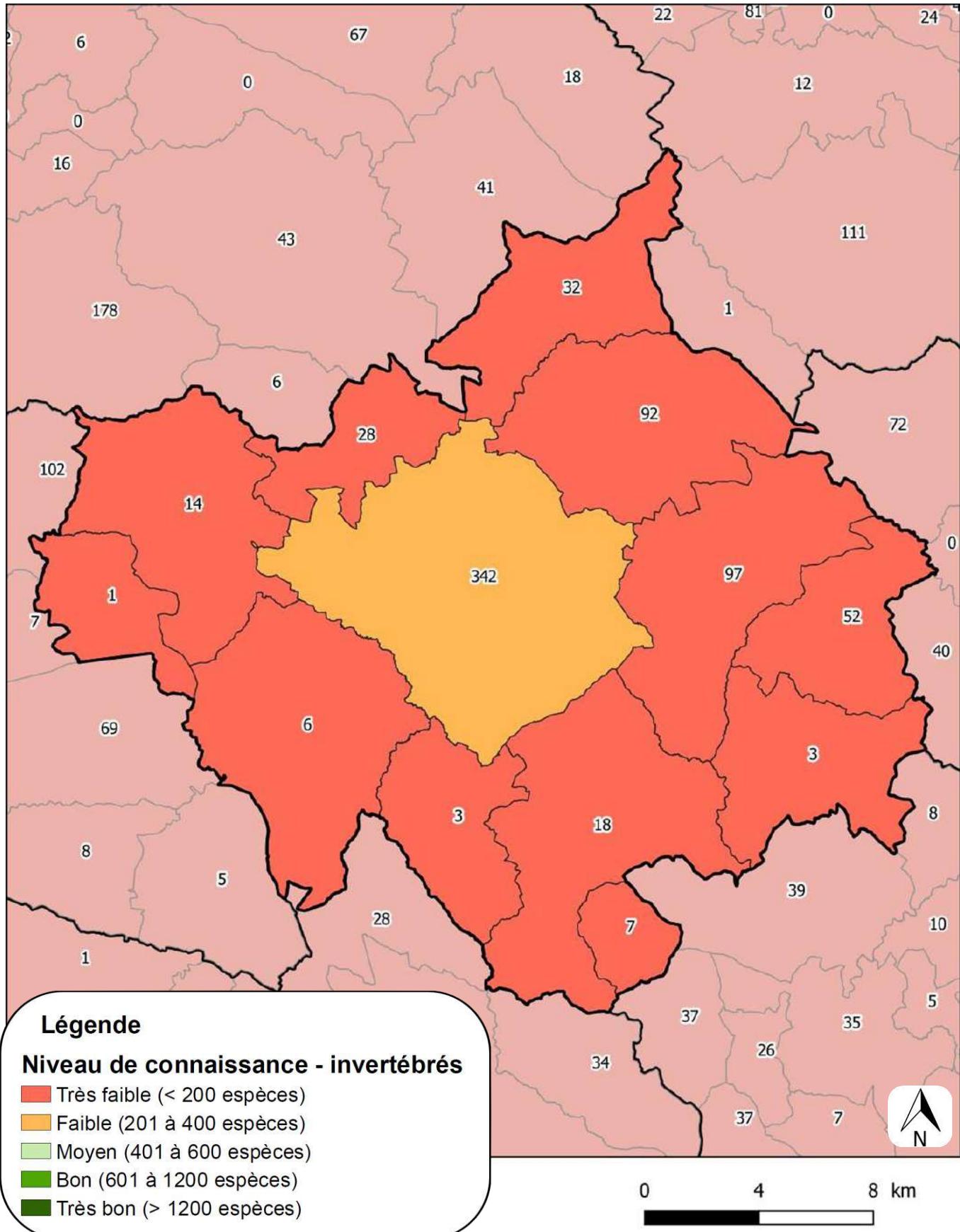
Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observation	Nombre d'espèce
La Roche-sur-Yon	8 752	1 319	342
La Ferrière	4 717	197	92
La Chaize-le-Vicomte	4 951	184	97
Fougeré	2 689	74	52
Dompierre-sur-Yon	3 360	38	32
Rives de l'Yon	5 426	32	18
Mouilleron-le-Captif	1 973	31	28
Aubigny - Les Clouzeaux	5 228	25	6
Venansault	4 449	24	14
Le Tablier	928	8	7
Thorigny	3 215	3	3
Nesmy	2 452	3	3
Landeronde	1 796	1	1

biodiversité

Les invertébrés : nombre d'espèces



DU TERRITOIRE



Légende

Niveau de connaissance - invertébrés

- Très faible (< 200 espèces)
 - Faible (201 à 400 espèces)
 - Moyen (401 à 600 espèces)
 - Bon (601 à 1200 espèces)
 - Très bon (> 1200 espèces)



Source : Biodiv' Pays de la Loire, export de Novembre 2021

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)



Les connaissances sur les invertébrés portent majoritairement sur des espèces d'insectes, bien qu'une certaines sommes de données témoignent également d'observations concernant les Arachnides (370 insectes inventoriées et 57 espèces d'arachnides pour un total de 457 invertébrés). À l'inverse, certains groupes taxonomiques tels que les Bivalves, Crustacés, Gastéropodes, sont presque totalement dépourvus de données, qui par ailleurs, peuvent faire l'objet d'uniques informations antérieures aux années 2000.

342 espèces sont actuellement connues sur la Roche-sur-Yon, ce qui reste largement au-dessus du nombre d'espèces recensées sur les autres communes de l'agglomération, mais faible au regard de la diversité d'espèces invertébrés existantes et pouvant être inventoriées.

L'ESSENTIEL

- 80 % des données collectées concernent des espèces d'insectes
- 2/3 des insectes connus sont des coléoptères mais un grand nombre d'observations sont des données historiques (1924, 1930, 1975, ...)
- 457 espèces connues sur le territoire



Agrion de Mercure Thomas Mathieu



Criquet ensanglanté Gilles San-Martin



Damier de la succise Anne Sorbes

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour les invertébrés



Cavités, ponts et petits souterrains sont connus pour les prospections chiroptères, mais abritent tout aussi bien une faune invertébrée bien spécifique, autant que méconnue, qui pourraient venir alimenter « facilement » les données du territoire. A titre d'exemple, il est possible d'y observer *Erisitalis tenax*, un syrphe qui hiverne en groupe, *Porcellio dilatatus*, un cloporte des grottes et caves, *Laemostenus terricola*, un carabe qui peut se trouver en nombre sur le guano des chauves-souris, *Oxychilus draparnaudi*, un escargot commun vivant dans les grottes, ou bien encore *Niphargus plateaui*, un petit crustacé ressemblant à un gammare, mais habitant les eaux souterraines. Les perspectives d'amélioration des connaissances sur les espèces d'invertébrés présentes sur ce territoire sont ainsi encore grandes.

Les zones humides et bords de cours d'eau

Le vaste chevelu de cours d'eau de l'agglomération abrite deux espèces d'odonates protégées à l'échelle nationale.

L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) tout d'abord, est notifié sur presque toutes les communes, et pour celles qui ne le sont pas, il peut s'agir d'un défaut de prospection le long des petits ruisseaux prairiaux, habitat préférentiel de l'espèce. Certaines populations sont toutefois déjà menacées d'extinction par la problématique inquiétante de l'accroissement dans le temps et l'intensité du phénomène d'assec de ces petits cours d'eau à faible débit. Ceci sans compter que cela peut parfois s'ajouter au colmatage du lit et l'embroussaillage du cours d'eau posant problème pour la reproduction de l'espèce.

La Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) a aussi été identifiée sur une bonne partie du territoire, hormis le secteur sud-est. Ce sont cependant bien souvent l'observation d'adultes qui sont reportées ce qui ne fournit pas d'indication sur les sites de reproduction de l'espèce. Les secteurs de rivière bien fournis en ripisylve, et notamment en Aulnes (*Alnus glutinosa*), dont le système racinaire constitue l'essentiel de l'habitat larvaire, sont les secteurs de recherches à privilégier.

La végétation typique des zones humides quant à elle, est favorable à l'observation d'autres espèces patrimoniales. Alors que le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) était connu historiquement dans la forêt de la Chaize, le bois de Badiole ou au Bourg-sous-La-Roche; ce papillon ne serait présent plus que sur la commune d'Aubigny-Les Clouzeaux. Il aurait désormais tendance à se reporter sur des milieux plutôt prairiaux, à condition de la présence de la Succise des prés.

Sur les rares tourbières subsistantes du territoire yonnais, autrefois bien plus nombreuses autour de la Roche-sur-Yon, se rencontrent des orthoptères de zones humides tels le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*) et le Conocéphale des Roseaux. Ils sont également détectables dans les jonchaies et végétation riveraine des cours d'eau et plans d'eau. Tout comme le peu commun Grillon des marais (*Pteronemobius heydenii*), présent par ailleurs au bord des quelques étangs. Ces zones humides sont aussi le royaume d'araignées du genre *Dolomedes*.

Carrières

Le territoire de l'agglomération yonnaise est également pourvu de quelques sites d'exactions en fonctionnement ou dont l'activité est achevée. A ce titre, la carrière des Coux (La Roche-sur-Yon) a fait l'objet d'un inventaire sur les coccinelles permettant d'y trouver 23 espèces uniquement pour ce site. A cette occasion, plusieurs individus de la Coccinelle noire (*Parexochomus nigromaculatus*), rare en Vendée, ont été observés dans ce contexte très sec mais favorable à l'espèce. Les carrières offrent ainsi des milieux tout à fait particulier même pour les invertébrés. C'est là que pourrait s'observer des hyménoptères particuliers, notamment pour les espèces terricoles.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour les invertébrés



Le territoire connaît une artificialisation des sols marquée et quasi continue depuis la Roche-sur-Yon vers Mouilleron-le-Captif, la Chaize-le-Vicomte et La Ferrière ainsi que vers Aubigny. Les invertébrés, avec la flore, sont ainsi les premiers à en pâtir au même titre que l'accroissement de leur connaissance. A l'inverse, les communes du sud et est de l'agglomération yonnaise conservent encore une large place à des surfaces naturelles et agricoles. C'est le cas notamment pour Rives de l'Yon et le Tablier où les prairies naturelles, le réseau de mares et le linéaire de haies denses fournissent encore autant de sites favorables à la recherche d'invertébrés. Plus globalement mais comme bien souvent, un élargissement des études vers des groupes taxonomiques délaissés tels que les dermoptères, diptères, mollusques est souhaitable.

Forêt, bois et vieux arbres



Le territoire de l'agglomération de la Roche-sur-Yon ne dispose pas vraiment de grands massifs forestiers mais d'une diversité de petits boisements. Le plus grand en terme de surface reste la Forêt de la Chaize, qui est aussi sans doute le mieux prospectés d'entre eux. C'est aussi un secteur qui à l'avantage d'être éloigné de sources de pollutions lumineuses permettant aussi des prospections orientées vers les insectes nocturnes, en particulier les hétérocères. Les communes de Thorigny, le Tablier et le sud de Rives de l'Yon s'en trouve également préservées mais font sans doute moins souvent, l'objet de ce genre de recherches.

C'est par ailleurs dans ce type de boisement disposant également d'étangs que pourrait se trouver quelques espèces de Leucorrhines (*L. caudalis*, *L. pectoralis*), autres libellules protégées. Sur la commune de Venansault, un mâle erratique de Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*) avait été observé en 2013 aux abords d'ancienne lagunes. Ces plans d'eau ne sont pas favorables à la reproduction de cette espèce associée aux plans d'eau de petites tailles en contexte de landes et de boisements. Alors, bien que les Leucorrhines soient connues pour effectuer de très grands déplacements à la suite de leur émergence, il est aussi envisageable de découvrir un site de reproduction aux alentours.

La gestion des allées forestières et leur entretien parfois sévère, est aussi un point de vigilance pour ne pas endommager des milieux bien particuliers et lieux d'observation d'espèces rares. L'Azuré du trèfle (*Cupido argiades*), papillon quasi-menacé selon la dernière liste rouge des papillons des Pays de la Loire, a été récemment découvert en forêt de la Chaize dans une allée où poussent molinies et bruyères, sa plante hôte. Il n'a cependant pas été observé chaque année et souffre probablement aussi bien du changement climatique que d'une fauche trop précoce de son habitat. A l'inverse, à la faveur d'un climat plus chaud, l'Azuré de la Luzerne (*Leptotes pirithous*) est une espèce migratrice qui pourrait faire l'objet d'observations plus fréquentes. Observé encore en 2020, dans cette même forêt, son autochtonie, n'est cependant pas avérée dans la région.

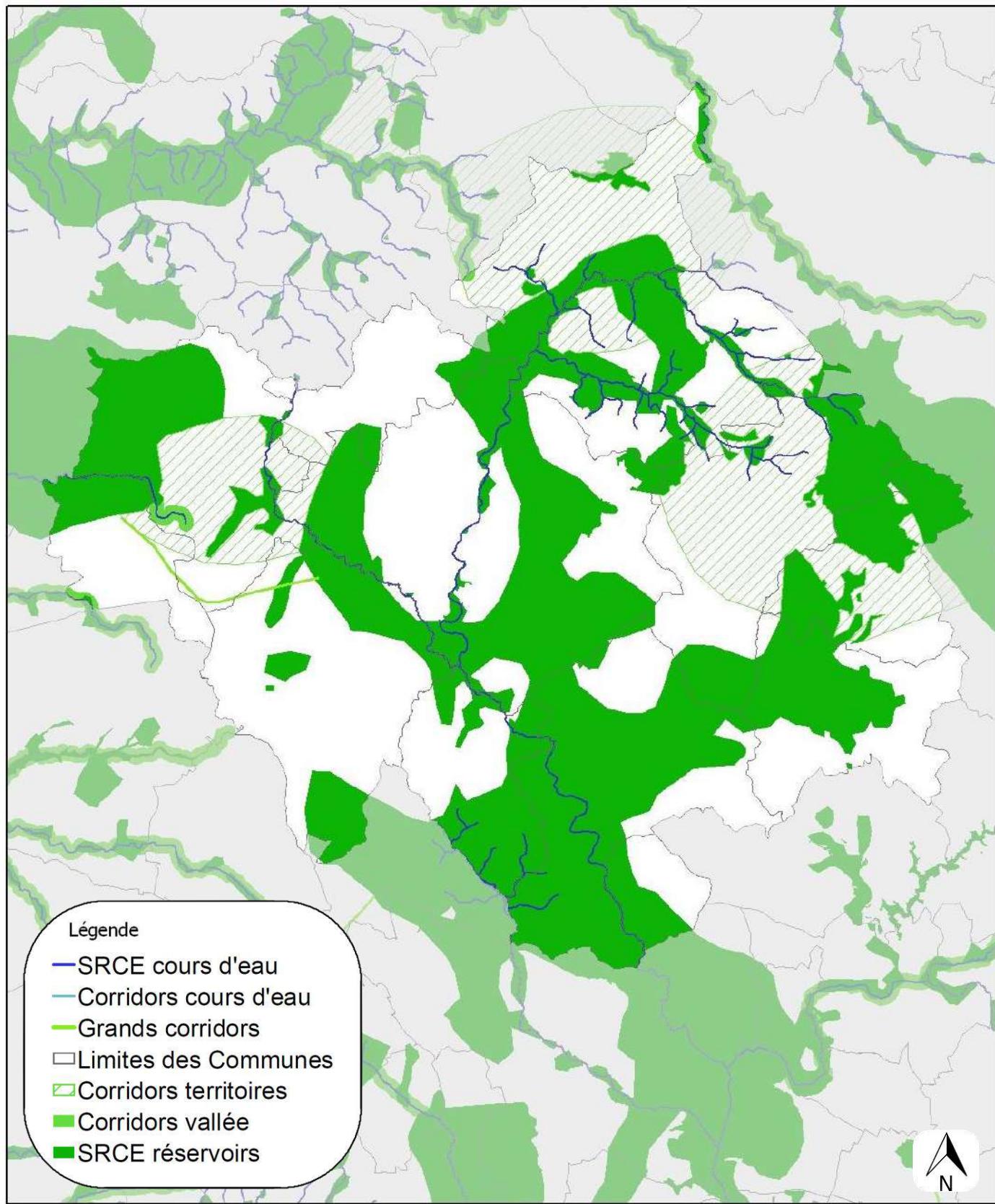
Les boisements sont ainsi le théâtre de nouvelles découvertes lors d'études ciblées sur les carabes et les araignées, à l'image de Linyphidae, dont la petite taille rend aussi les observations rares : *Frontinellina frutetorum*, *Gongylidium vivum* et *Ostearius melanopygius* en font partie. Dans un bois privé de la Chaize-le-Vicomte, *Pseudosphegesthes cinerea* a été découverte en cette année 2022 et se trouve être une nouvelle espèce de Cerambycidae pour la Vendée.

Deux autres de longicornes, protégés quant à eux, se rencontrent sur le territoire de l'agglomération Yonnaise. Le Grand Capricorne se répartit de manière assez homogène sur l'ensemble du territoire, tandis que la Rosalie des Alpes est sans doute plus localisée. Tous deux sont présents à la faveur d'une gestion conservatrice de vieilles haies disposant d'arbres âgés dans leur linéaire, ainsi que d'arbres isolés remarquables, leurs larves se prêtant plus facilement à un développement au sein des chênes et frênes.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Schéma Régional de Cohérence
Écologique (SRCE)



Source : SRCE, DREAL Pays de la Loire, 2015

0 4 000 m



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique des Pays de la Loire a été adopté par arrêté du préfet de région le 30 octobre 2015. Il présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, également appelées trame verte et bleue. Ce document doit être pris en compte par les SCOT et les projets publics.

La trame verte et bleue est pertinente à l'échelle régionale mais elle n'a pas été identifiée pour être retranscrite à l'échelle intercommunale. Ainsi la trame verte et bleue de la communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon est indicative. Il est nécessaire de réaliser une trame verte et bleue plus fine et pertinente sur ce territoire.

La trame verte et bleue vise à maintenir ou à reconstituer un réseau d'échanges sur les territoires pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, soit assurer leur survie. Elle doit ainsi contribuer à freiner le déclin de la biodiversité, dont l'une des causes principales est la fragmentation des habitats naturels.

Ainsi la trame verte et bleue est composée de :

- Réservoirs de biodiversité : espaces où se concentre le plus la biodiversité,
- Corridors écologiques : espaces situés entre les réservoirs et qui permettent les échanges et les déplacements

La trame verte et bleue est organisée en réseaux terrestres (Trame verte) et aquatiques (Trame bleue). Elle peut être subdivisée en sous-trames (boisée, bocagère, de milieux humides, littorale,...). Chaque sous-trame correspond à un ensemble de milieux homogènes, avec des espèces et un fonctionnement écologique spécifique. Par ailleurs, un même réservoir peut appartenir à plusieurs catégories

Le SRCE montre qu'un peu moins de la moitié du territoire de la communauté d'agglomération est considéré comme étant un réservoir de biodiversité. Trois corridors ont également été identifiés.

L'ESSENTIEL

- Le SRCE considère environ 50 % du territoire en réservoir de biodiversité et corridor écologique...

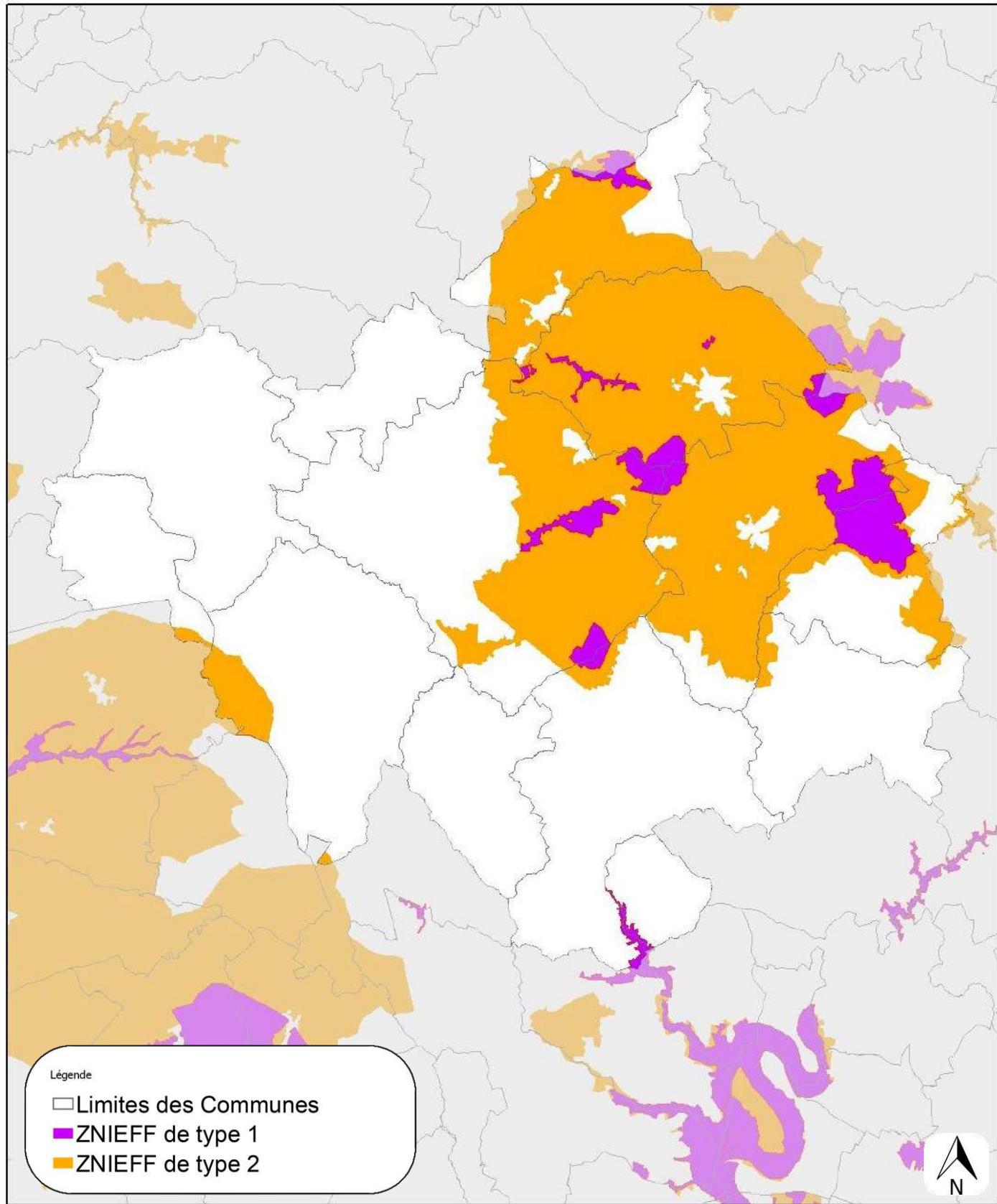
Réservoir de biodiversité : espace où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction). La biodiversité y est riche et représentative.

Corridor : voies de déplacements entre les réservoirs de biodiversité

zonage nature

DU TERRITOIRE

Zones Naturelles d'Intérêt
Écologique, Faunistique et
Floristique (ZNIEFF)



Source : ZNIEFF, DREAL Pays de la Loire, 2019

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)

La communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon présente **huit ZNIEFF de type I** (soit 1 382 ha et 2 % du territoire) et **trois ZNIEFF de type II** (soit 17 861 ha et 35 % du territoire).

C'est la commune de Fougeré qui présente la plus grande surface de ZNIEFF de type I (457 ha) et La Chaize-le-Vicomte qui présente la plus grande surface de ZNIEFF de type II.

Les milieux concernés par les ZNIEFF sur ce territoire sont les tourbières, les massifs forestiers, les vallées et les zones de bocages bien conservées.

En Vendée, les ZNIEFF de type I occupent 70 596,3 ha (soit 10,5 % du département) et les ZNIEFF de type II occupent 264 290,6 ha (soit 39,3 % du département).

L'ESSENTIEL

- Huit ZNIEFF de type I, soit 1 382 ha
- Trois ZNIEFF de type II, soit 17 861 ha

Surface des ZNIEFF par type et par communes

Commune	Superficie (ha)	Nombre de ZNIEFF de type I	Surface (ha)	% de la superficie de l'EPCI
Fougeré	2 689	1	457	17.00
La Chaize-le-Vicomte	4 951	2	399	8.06
La Ferrière	4 717	3	214	4.54
La Roche-sur-Yon	8 752	2	202	2.31
Rives de l'Yon	5 426	2	81	1.49
Le Tablier	928	1	29	3.13
Dompierre-sur-Yon	3 360	-	-	-
Mouilleron-le-Captif	1 973	-	-	-
Aubigny - Les Clouzeaux	5 228	-	-	-
Venansault	4 449	-	-	-
Thorigny	3 215	-	-	-
Nesmy	2 452	-	-	-
Landeronde	1 796	-	-	-

Commune	Superficie (ha)	Nombre de ZNIEFF de type II	Surface (ha)	% de la superficie de l'EPCI
La Chaize-le-Vicomte	4 951	1	4 627	93.46
La Ferrière	4 717	1	4 573	96.95
La Roche-sur-Yon	8 752	1	4 196	47.94
Dompierre-sur-Yon	3 360	1	2 437	72.53
Fougeré	2 689	1	1 147	42.66
Aubigny - Les Clouzeaux	5 228	1	450	8.61
Rives de l'Yon	5 426	1	228	4.20
Thorigny	3 215	1	134	4.17
Landeronde	1 796	1	40	2.23
Le Tablier	928	1	29	3.13
Mouilleron-le-Captif	1 973	-	-	-
Venansault	4 449	-	-	-
Nesmy	2 452	-	-	-

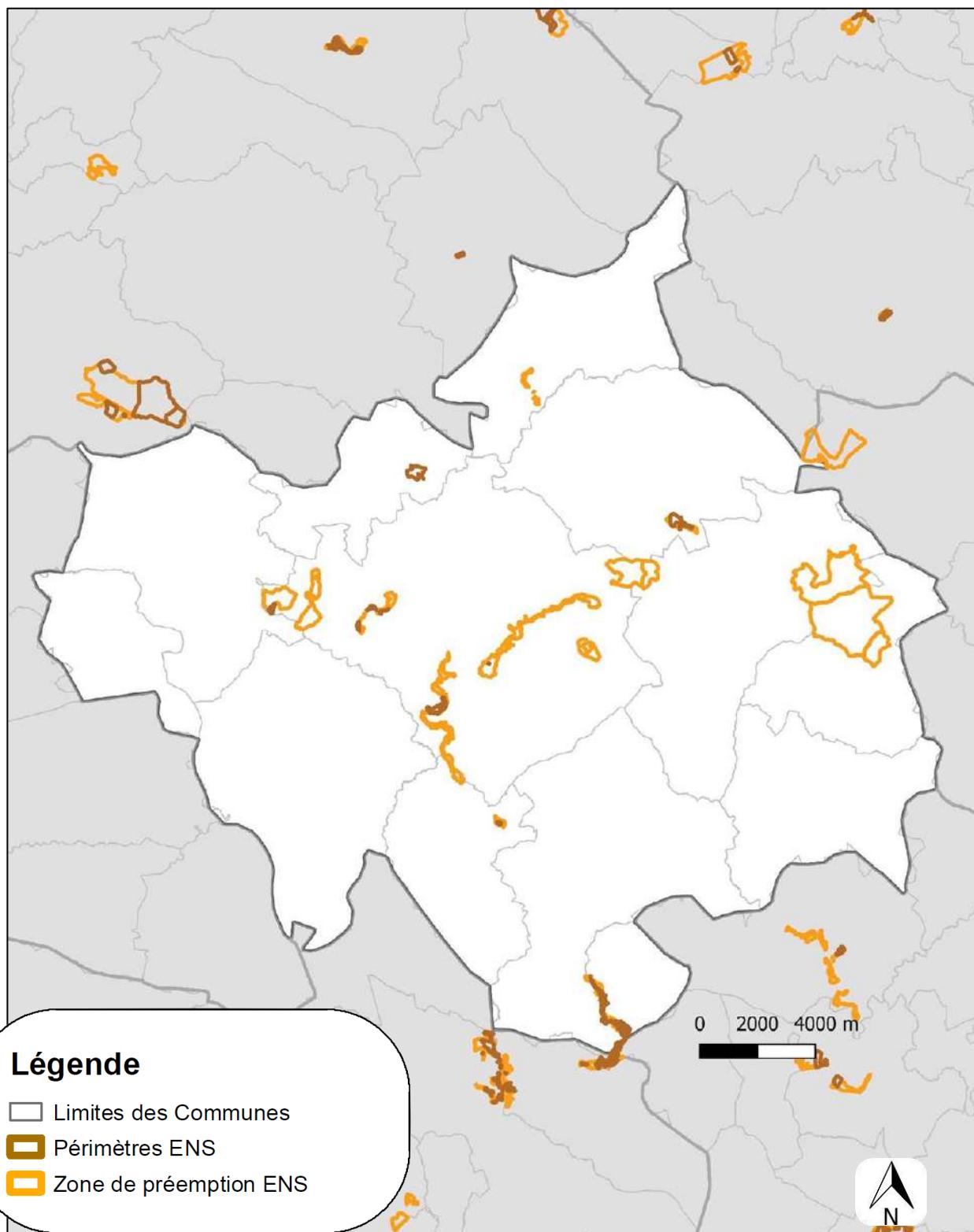
Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :

- **ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique**
- **ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.**

zonage nature

DU TERRITOIRE

Espaces Naturels Sensibles (ENS)



Source : Conseil Départemental de la Vendée

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE-SUR-YON (85)

En 2020, le Conseil Départemental de la Vendée a acquis 67 ha d'espace naturel au titre des espaces naturels sensibles. Ceux-ci se répartissent en quatre entités :

- La vallée de l'Yon,
- Le bois des Fontenelles
- L'étang du Plessis Bergeret
- La vallée de la Brossardière et de l'Ornay

1272 ha sont en zones de préemption au titre des ENS. Ces parcelles se situent sur les secteurs suivants : bois des Fontenelles, château de Beautour, château fromage, Etang du Plessis Bergeret, Forêt de La Chaize, Vallée de Brossardière et de l'Ornay, Parc de Beaupuy, Vallée de Riallée, Vallée de l'Yon, Vallon de la Margerie.

Le Département de la Vendée gère 2 760 hectares d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) répartis sur l'ensemble du territoire vendéen.

Les massifs forestiers, littoraux, dunes, marais, bords de rivières, lacs... constituent un patrimoine naturel majeur qu'il nous faut préserver car il abrite de nombreuses espèces rares et protégées.

L'ESSENTIEL

- 7 ENS identifiés
- 4 acquis en 2020
- 10 entités identifiées comme zones de préemption

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des outils de protection des espaces naturels régis par le code de l'urbanisme (Articles L.142-1 à L.142-13 du code de l'urbanisme) :

« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Selon les principes posés à l'article L. 110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. (...) »

Les ENS sont au cœur des politiques du Conseil Départemental qui bénéficie de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) notamment pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion de milieux naturels.

zonages nature

DU TERRITOIRE

Sites Natura 2000

Natura 2000 constitue un réseau de sites européens qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés ou à fort enjeux de conservation en Europe. L'objectif de ce réseau est à la fois de préserver la diversité biologique et de prendre en compte les exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Ce réseau est issu de deux directives européennes, « Oiseaux » et « Habitats ». Les espèces et les habitats naturels ciblés par le réseau Natura 2000 font l'objet de listes annexées aux directives et identifient des habitats ou espèces dites « d'intérêt communautaire ».

La communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon ne dispose d aucun site Natura 2000.

synthèse des enjeux

DU TERRITOIRE

Au sein des données rassemblées figurent les observations de 122 espèces qui sont jugées déterminantes de ZNIEFF en Pays de la Loire. Cela signifie que leur présence peut justifier le classement du lieu d'observation en Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Il s'agit essentiellement d'Oiseaux, d'Angiospermes et d'Invertébrés.

Une partie des espèces sont présentées brièvement ci-dessous.

Les enjeux de la communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon

Les zones humides et les cours d'eau :

Les tourbières de La Ferrière, milieux devenus rares en Vendée, abritent de nombreuses espèces végétales rares et déterminantes en Pays de la Loire : la Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*), la Narthécie des marais (*Narthecium ossifragum*), la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), la Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) et la Rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia*). Ces deux dernières espèces sont protégées au niveau national. Rappelons la présence de la Littorelle à une fleur (*Littorella uniflora*) ou encore la Pilulaire commune (*Pilularia globulifera*), également protégées au niveau national et fréquentant les zones humides.

La végétation typique des zones humides quant à elle, est favorable à l'observation d'autres espèces patrimoniales, comme le Grillon des marais (*Pteronemobius heydenii*).

Les zones humides, rivières et ruisseaux apportent une ressource alimentaire et de nombreux gîtes pour les mammifères semi-aquatiques patrimoniaux comme le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) ou le Putois d'Europe (*Mustela putorius*). Le chevelu hydrographique est également un point fort pour de nombreuses espèces de libellules tels que le Cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltonii*), l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*) et la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*).

La préservation et la bonne gestion de ces milieux est donc une nécessité pour la préservation de cette biodiversité.

Les zones boisées :

Le territoire abrite un certain nombres d'espaces boisés. Le plus connus est celui de La Chaize-le-Vicomte. Les inventaires menés sur ce site ont montré la présence d'une faune invertébrés riches et parfois patrimoniales : Genette commune (*Genetta genetta*) ou encore la Leucorrhine à large queue (*Leucorrhinia caudalis*). Il en va de même pour les boisements prospectés à Venansault. Dans l'objectif d'améliorer la connaissance de ces milieux sur le territoire, il peut être envisagé de mener des campagnes d'inventaires sur les autres espaces boisés de la communauté d'agglomération.

Le milieu bocager :

La présence de vieux arbres et arbres morts au sein du réseau de haies de l'agglomération Yonnais est une réelle richesse. Ces derniers sont en effet l'habitat de prédilection de deux espèces protégées, entre autres : la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) et le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*). Notons que certains oiseaux en forte régression sur nos territoires affectionnent le milieu bocager. C'est le cas notamment du Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), classé comme « en danger » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire ou de la Chevêche d'Athéna (*Athena noctua*), dont la région accueille 10 % de la population française.

De plus, rappelons qu'il est couramment admis que près d'un quart des espèces animales et fongiques sont dépendantes du bois mort et des micro-habitats associés, en particulier les cavités.

Les exigences varient selon les espèces, des petites branches mortes pour certains insectes xylophages (longicornes) jusqu'aux grandes cavités remplies de terreau pour d'autres insectes (cétoines). La préservation de ces arbres est donc plus que nécessaire au développement de la richesse biologique.

synthèse des enjeux

DU TERRITOIRE

Les enjeux de la communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon

Les zones urbaines :

Il existe un véritable enjeu au sein des zones urbaines. En effet, l'intensification de l'urbanisation a créé la fragmentation et la modification des habitats naturels, ce qui est particulièrement néfastes aux espèces qui y vivent. Sur les zones urbaines de la communauté d'agglomération, l'un des enjeux en écologie et en aménagement du territoire doit concerner **le renforcement des continuités écologiques** pour favoriser le déplacement des espèces et assurer ainsi leur préservation.

Connaissance de la biodiversité :

Les connaissances naturalistes sont très hétérogènes sur le territoire. Certaines communes, comme La Roche-sur-Yon, ont fait l'objet d'inventaire important, tandis que d'autres, comme Le Tablier, ont été très peu prospectées. De plus, certains groupes d'espèces sont très peu connus. C'est le cas des invertébrés. Dans l'objectif d'avoir un niveau de connaissance plus homogène pour l'ensemble des communes et des groupes d'espèces il conviendrait de mettre en place une campagne d'inventaire plus poussée sur l'ensemble de la communauté d'agglomération.

Synthèse des enjeux

Diagnostic	Enjeux	Possibilité d'actions
Raréfaction des zones humides	Pérennisation des dernières tourbières du territoire	Protection durable du site de La Ferrière (ENS ? APPB ?)
Richesse biologique au sein du bois de La Chaize	Préservation de la biodiversité du site	Intégration du site aux ENS
Bocage en bon état de conservation	Conservation et renforcement du maillage bocager	Classement des haies / Plantation de haies en haut de plateau
Développement urbain	Reconstruction des corridors écologiques	Plantation de haies Conservation de certaines zones de friches
Manque de connaissance sur de nombreuses communes	Améliorer les connaissances naturalistes	Prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagements



Nos fournisseurs

DE DONNÉES

> Géographie administrative et physique du territoire



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

BD TOPO ® 2021
BD ALTI® 2001



Géosciences pour une Terre durable
brgm

Géologie 2020



Atlas des Paysages 2016

> Milieux naturels



État des
masses d'eau,
DCE 2019



Classement
cours d'eau
2018



Zones humides
probables 2011



Mares 2012
Haies 2009



Boisements
BD TOPO ® 2021

> Aménagement du territoire



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

OC SGE ® 2013
RPG 2019



Pollution
lumineuse
2017



SRCE 2019
ZNIEFF 2019
Natura 2000



ENS 2018

> Zonages nature

Données biodiversité

DU PORTAIL

Biodiv'Pays de la Loire



Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
PAYS DE LA LOIRE



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Nos partenaires



> Coordination régionale



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

> Coordination locale



SÈVRE ET BOCAGE

> Rédacteurs



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
VENDÉE



SÈVRE ET BOCAGE

> Relecteurs



SÈVRE ET BOCAGE

> Financeurs



Région
PAYS DE LA LOIRE





LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION